



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité

2026-2030



Couverture :

- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe du Morbihan - Crédit : Jérôme Cabelguen / OFB
- ABC de Saint-Loup-Terrier - Crédit : Céline Lecomte / OFB
- Vue aérienne d'un paysage bocager - Crédit : Jean-Louis Aubert
- Inventaire de macro invertébrés dans un cours d'eau - Crédit : Philippe Massit / OFB

Réalisation : Direction de la Communication de l'OFB

Conception graphique : Second Regard



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



SIGNÉ LE 12 DÉCEMBRE 2025

**Monique  
BARBUT**

La Ministre de la Transition  
écologique, de la Biodiversité  
et des Négociations internationales  
sur le climat et la nature

**Annie  
GENEVARD**

La Ministre de l'Agriculture,  
de l'Agro-alimentaire et de  
la Souveraineté alimentaire

**Olivier  
THIBAUT**

Le Directeur général  
de l'Office français de la biodiversité

**Sylvie  
GUSTAVE DIT DUFLO**

En présence de la Présidente  
du Conseil d'administration  
de l'Office français de la biodiversité

# Table des matières

<b>Liste des indicateurs</b>	5
<b>Présentation de l'Office français de la biodiversité</b>	6
<b>Contexte et enjeux</b>	10
<b>Priorités des pouvoirs publics</b>	14
1. Soutenir l'activité de connaissance scientifique et technique et contribuer à sa valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens	15
2. Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers	16
3. Mobiliser et intervenir sur les territoires, sur l'eau et la biodiversité, pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs	17
4. Renforcer la culture commune d'établissement orientée sur l'accompagnement du changement dans un souci d'optimisation des ressources	18
<b>Orientations stratégiques</b>	20
1. Concourir à la préservation du vivant et des écosystèmes	21
2. Agir dans les territoires	22
3. Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens	23
4. Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être	24
<b>Objectifs opérationnels</b>	26
<b>Volet 1</b> - Objectifs opérationnels « transverses »	27
<b>Volet 2</b> - Objectifs opérationnels « métiers »	41
A Connaître	41
B Accompagner	46
C Protéger	60
<b>Volet 3</b> - Objectifs opérationnels « supports »	67
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	72
<b>Glossaire</b>	74

# Liste des indicateurs

Indicateurs de contexte	12
—	
Indicateur – Restauration	27
Indicateur – Conciliation de la protection de la biodiversité et des autres politiques publiques	30
Indicateur – Ancrage territorial	32
Indicateur – Outre-mer	34
Indicateur – Récits	36
Indicateur – Agences de l'eau	37
Indicateur – Numérique	37
Indicateur – Surveillance et données	41
Indicateur – Recherche et expertise	43
Indicateur – Appui aux politiques publiques	46
Indicateur – Aires protégées	49
Indicateur – Mobilisation des acteurs et des citoyens	52
Indicateur – Police	60
Indicateur – Police administrative et police judiciaire	63
Indicateur – Permis de chasser	65
Indicateur – Pilotage financier	67
Indicateur – Financements européens	69
Indicateur – Établissement exemplaire et responsable	70



Protocole de suivi des cours d'eau  
Crédit : Philippe Massit / OFB

# Présentation de l'Office français de la biodiversité

**Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement et de l'Agriculture. En raison de l'étendue de ses compétences et de son implantation territoriale, l'établissement est au cœur de l'action publique en faveur de la biodiversité en France.**

Conformément à l'article L.131-9 du code de l'environnement, l'Office français de la biodiversité (OFB) « contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique », dans le cadre de trois grandes missions complémentaires : « **Connaître** », « **Accompagner** », « **Protéger** ».

Ce document, établi entre l'OFB et ses ministères de tutelle, doit permettre d'encadrer la mise en œuvre de ces missions.

Pour remplir ses missions, l'établissement s'appuie sur un collectif riche de sa diversité, avec des équipes pluridisciplinaires réparties sur tout le territoire national, dans l'Hexagone et dans les Outre-mer : inspecteurs de l'environnement, inspecteurs du permis de chasser, ingénieurs, experts, spécialistes, vétérinaires, techniciens, personnels scientifiques, techniques et administratifs...



Instrument de recherche pour détecter des lagopèdes alpins  
Crédit : Bertrand Muffat Joly / OFB

**L'OFB est organisé pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :**

**une échelle nationale et internationale, où se définit et se pilote la politique de l'OFB (directions et délégations nationales) ;**

**une échelle régionale, où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales et délégations de façade maritime) ;**

**des échelons départementaux et locaux de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, réserves et territoires, etc.), appuyés par des brigades mobiles d'intervention et des unités spécialisées.**

L'établissement compte plus de **3 000** agents dont plus des deux-tiers agissent sur le terrain, et est organisé en :

4 sites nationaux

2 centres de formation

11 directions régionales, 1 direction interrégionale et 1 direction des Outre-mer

5 délégations territoriales ultra-marines (Antilles, Guyane, Océan Indien, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis et Futuna)

90 services départementaux et 2 services interdépartementaux dans l'Hexagone



Inspecteurs de l'environnement en mission de police  
Crédit : Philippe Massit / OFB

6 services départementaux dans les Outre-mer

4 brigades mobiles d'intervention, 2 brigades mobiles d'intervention grands prédateurs terrestres et 3 unités spécialisées migrants amphihalins

3 délégations de façade maritime métropolitaine (DFM)

3 pôles de recherche et de développement sur les espèces et milieux (pôle Ecosystèmes lacustres, pôle pour la Gestion des migrants amphihalins dans leur environnement, et pôle Eco-hydraulique)

18 laboratoires d'hydrobiologie

5 territoires de formation et d'expérimentation (Saint-Benoît, le Grand Birieux, les Grandes Cabanes Sud, le Bouchet et le Paraclet)

20 territoires d'études de la direction de la recherche et de l'appui scientifique.

Par ailleurs, l'OFB est gestionnaire ou co-gestionnaire de différentes catégories d'aires protégées, notamment :

8 parcs naturels marins (Iroise, Mayotte, golfe du Lion, estuaires picards et mer d'Opale, bassin d'Arcachon, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, cap Corse et Agriate, Martinique)

le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles

27 réserves gérées ou co-gérées (8 réserves naturelles nationales, 10 réserves nationales de chasse et de faune sauvage, et 9 réserves de chasse et de faune sauvage dont 3 en Corse)

une centaine de sites Natura 2000 en mer

L'OFB bénéficie ainsi des **forces d'un établissement intégré**, grâce à la réunion des compétences, des connaissances et des savoir-faire de l'ensemble de ses agents, à toutes les échelles départementale, régionale, nationale et internationale, capable de parler et d'agir avec tous les acteurs, de l'amont (connaissance, sensibilisation, incitation au changement des pratiques) à l'aval (contrôles, procédures et opérations de gestion), grâce au **continuum de ses missions**, et à ce lien fort et réciproque entre les échelles nationales et territoriales.

Pour préserver et restaurer la biodiversité dans l'Hexagone et dans les Outre-mer, l'OFB agit aux côtés et en appui de l'État, de ses services déconcentrés et de ses opérateurs, mais aussi auprès des collectivités territoriales, des usagers de la nature, des gestionnaires d'aires protégées, des associations, des acteurs économiques et financiers, et des citoyens. Sa vision panoramique, intégrant les milieux terrestres, aquatiques et marins lui permet de mieux intégrer les interfaces (zones humides, continuum terre-mer) et de proposer des solutions intégrées pour lever les pressions et mobiliser les acteurs.

**La gouvernance externe de l'établissement repose sur trois organes : le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Comité d'orientation.**

Le **Conseil d'administration** est composé de 43 membres répartis en 5 collèges. Il délibère sur les orientations stratégiques et la politique générale de l'établissement. Il est chargé d'approuver le budget initial et ses modifications, les conventions et marchés ainsi que les subventions ou concours financiers.

Le **Conseil scientifique** assiste le Conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique de l'établissement. Constitué de 25 membres dont deux sont désignés parmi le personnel en activité, le Conseil scientifique contribue notamment à l'évaluation des activités de l'établissement en matière de recherche et d'exploitation des résultats.

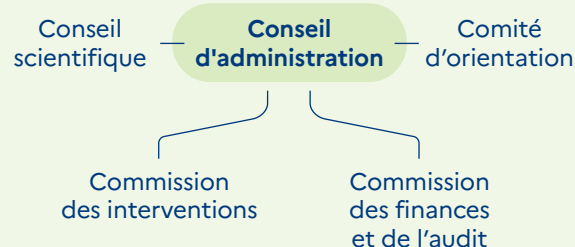
Placé auprès du Conseil d'administration, le **Comité d'orientation**, composé de 15 membres, apporte une réflexion prospective permettant de prendre en compte les attentes de la société et leurs évolutions et visant à éclairer l'action de l'établissement.

**Deux Commissions spécialisées, composées chacune de 12 administrateurs, ont été créées au sein du Conseil d'administration :**

**La Commission des interventions** délibère sur la conclusion de toute convention, et sur l'attribution de toute subvention ou concours financier relevant du Programme d'intervention de l'OFB, entraînant un engagement de dépenses supérieur à 1 million d'euros ;

**La Commission des finances et de l'audit** délibère sur l'attribution des marchés de fournitures ou de travaux dont le montant est supérieur à 3 millions d'euros et des marchés de service dont le montant est supérieur à 1 million d'euros, hors exceptions prévues par le code de la commande publique. Elle étudie également pour avis le budget initial et rectificatif, examine le compte financier de l'établissement, porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable et fait toutes propositions tendant à l'amélioration de ce dernier.

#### LA GOUVERNANCE DE L'OFB



Séance du Conseil d'administration  
Crédit : OFB



Lac Kikila, zone humide à Wallis.  
Crédit : Alexandra Gigou / OFB

# Contexte et enjeux

Que l'on se réfère aux rapports internationaux de l'IPBES ou bien aux indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité, **l'effondrement de la biodiversité est un fait indiscutable**. C'est très préoccupant pour nos sociétés du fait des immenses bienfaits, ressources et services, qu'apporte la biodiversité, en plus de l'importance intrinsèque qu'il faut lui reconnaître ou de la dimension patrimoniale et culturelle qu'elle revêt.

Nous connaissons désormais bien les causes de cet effondrement ; l'IPBES a d'ailleurs utilement créé une catégorisation des pressions qui affectent la biodiversité (destruction et artificialisation des milieux naturels, surexploitation des ressources et trafic illégal, dérèglement climatique, pollutions de toute nature, introduction des espèces exotiques envahissantes). Ces pressions se manifestent de manière différenciée selon les écosystèmes et les régions ; en tout cas, les déterminants, directs ou indirects, à l'origine de ces pressions sont également bien connus et concernent un vaste éventail de nos activités et modes de vie.

Ces diagnostics bien établis ne suffisent pas à déclencher une action favorable à la biodiversité, loin s'en faut. Les nombreux obstacles auxquels elle se heurte trouvent des origines diverses : préférence pour le court terme, conflits de priorités, caractère diffus des services écosystémiques... Les différentes crises que notre pays a récemment traversées illustrent bien ces conflits de priorité et cette difficulté à placer la biodiversité au bon niveau de nos choix de société. L'IPBES a bien documenté ces nombreux freins et plaide pour des « **changements transformateurs** » qui permettraient de les surmonter, changements juridiques, technico-économiques ou institutionnels, mais aussi changements dans nos valeurs ou systèmes de représentation. L'IPBES attire également notre attention sur l'entremêlement des crises environnementales (biodiversité, climat, eau, alimentation, santé) et nous invite à y répondre de manière cohérente, une attention exclusive portée à un seul de ces cinq enjeux étant susceptible d'aggraver notre situation vis-à-vis des quatre autres.

La France est pleinement et largement concernée par ces questions, à la fois parce qu'elle est touchée par les conséquences de l'effondrement de la biodiversité et parce que, avec ses écosystèmes hexagonaux et ultramarins, elle détient une importante responsabilité au plan international (seul pays présent dans 5 des 25 points chauds de la biodiversité mondiale (Méditerranée, Caraïbes, Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) et dans 1 des 3 zones forestières majeures de la planète (Amazonie), 2<sup>e</sup> domaine maritime du monde, etc.). Elle détient aussi une responsabilité importante du fait du poids de son économie et de son influence internationale.



Étiage sévère dans le Haut-Doubs  
Crédit : Sébastien Lamy / OFB

### Les 5 facteurs de pression majeurs (IPBES)



Destruction et artificialisation des milieux naturels



Surexploitation des ressources et trafic illégal



Dérèglement climatique



Pollutions de toute nature



Introduction des espèces exotiques envahissantes

## INDICATEURS DE CONTEXTE

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 s'est dotée d'un jeu d'« indicateurs clés » parmi lesquels figurent des indicateurs d'état et de pression. Ces indicateurs, représentatifs des principaux enjeux de la biodiversité, offrent un panorama synthétique du contexte dans lequel s'inscrit l'action de l'OFB :

**Indicateurs d'état :**

Abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes

Évolution des surfaces de prairies permanentes

Part des forêts sous gestion durable

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Habitats en bon état

État écologique des masses d'eau de surface

Nombre d'opérations de restauration / renaturation mobilisant des solutions fondées sur la nature au titre de la mesure 30 du Plan Eau

**Indicateurs de pression :**

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en ha/an

Part des stocks de ressources halieutiques évalués au rendement maximum durable en métropole

Nombre d'introductions d'espèces exotiques envahissantes par territoire (par département et en Outre-mer parmi les 100 plus envahissantes au monde)

Nombre de doses unités de traitement phytopharmaceutiques (NODU) et indicateur de Risque Harmonisé 1 (HRI1)

Emissions nettes de gaz à effet de serre

Source : tableau de bord de la SNB et de la stratégie Écophyto

L'effondrement de la biodiversité constitue donc un défi majeur pour notre société : toutes ses composantes, géographiques, démographiques ou sociales, sont touchées ; mais elles sont aussi toutes des sources de solutions.



La France s'est dotée de plusieurs stratégies dont l'horizon coïncide avec celui de ce contrat d'objectifs : stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale pour les aires protégées. Le « plan eau » adopté en 2023 organise l'action publique pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. D'autres plans, moins directement ciblés sur l'eau et la biodiversité, définissent des priorités et des trajectoires plus ou moins entremêlées avec les enjeux de biodiversité : stratégie nationale bas carbone, plan national d'adaptation au changement climatique, stratégie nationale pour la mer et le littoral, stratégie Écophyto, plan national santé environnement... Ces différents plans et stratégies s'inscrivent dans la planification écologique mise en place par le gouvernement en 2022. La France est engagée dans la mise en œuvre des directives et règlements de l'Union européenne ; en particulier, elle prépare l'adoption prochaine du plan national destiné à appliquer le règlement européen sur la restauration de la nature.

Vison d'Europe femelle (*Mustela lutreola*)  
Crédit : Romane Ozenne

Ces politiques, avec l'ensemble des lois et règlements touchant l'eau et la biodiversité, constituent à la fois le cadre stratégique mis en place par l'État pour répondre aux enjeux décrits plus hauts, et le cadre de référence de l'action de l'établissement dans les trois grandes composantes de ses métiers : connaître, accompagner, protéger, au plan national comme à tous les échelons territoriaux. Les missions de l'OFB s'alimentent mutuellement : la connaissance et l'expertise permettent de mieux comprendre et objectiver les enjeux liés à l'eau et à la biodiversité ; l'appui aux acteurs et la mobilisation citoyenne favorisent l'action des citoyens, des acteurs privés et publics en faveur de la biodiversité ; l'appui aux politiques publiques porte sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des dites politiques ; la gestion et l'appui à la gestion des aires protégées permet de les rendre plus efficaces dans la protection des espèces

et des espaces, dans la conciliation des usages et d'en faire des territoires exemplaires ; enfin, la police de l'environnement permet de prévenir, contrôler et réprimer les atteintes à l'environnement. La coexistence et la complémentarité de ces missions constituent un formidable atout pour l'OFB, chacune enrichissant les autres et leurs leviers respectifs.

En 2025, l'OFB a pu, au terme d'un processus interne qui a largement associé les agents, formaliser une « raison d'être » qui résume le sens de ses métiers : « **Protéger le vivant, préserver notre avenir** », qui se décline en trois ambitions : être acteur de référence pour la protection des espèces et des milieux aquatiques, terrestres et marins ; être un acteur présent à toutes les échelles ; accompagner les changements durables pour la transition écologique.

---

## Protéger le vivant, préserver notre avenir

---

Ces termes recoupent très largement la formulation des trois premières **orientations stratégiques** du présent contrat d'objectifs : « Concourir à la préservation du vivant et des écosystèmes », « Agir dans les territoires », « Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens », logiquement assorties d'une orientation interne « Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être ».

Ces orientations et les objectifs opérationnels qui les déclinent constituent la réponse apportée par l'établissement aux quatre grandes **attentes formulées par les pouvoirs publics** : « Soutenir l'activité de connaissance scientifique et technique et contribuer à sa valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens », « Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers », « Mobiliser et intervenir

sur les territoires, sur l'eau et la biodiversité, pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs » et « Renforcer la culture commune d'établissement orientée sur l'accompagnement du changement dans un souci d'optimisation des ressources ».

Les **objectifs opérationnels** métiers sont, en partie, répartis au sein du deuxième volet par grandes missions (« Connaître », « Accompagner », « Protéger ») comme dans le précédent contrat d'objectifs. Toutefois, il paraissait important de mettre en lumière la complémentarité et l'articulation des missions autour d'objectifs transverses particulièrement importants, qui constituent un premier volet des objectifs opérationnels. Le troisième volet des objectifs opérationnels porte, lui, sur la poursuite de la consolidation de l'établissement pour répondre aux enjeux considérables présentés précédemment.



Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)  
Crédit : Philippe Massit / OFB

# Priorités des pouvoirs publics

Annexe de la lettre co-signée par les ministres chargés de l'Environnement et de l'Agriculture, adressée à la Présidente du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, en date du 18 mars 2025.

Dans cette deuxième génération de contrat d'objectifs et de performance, les éléments de cadrage du Gouvernement restent principalement valides dans leurs lignes directrices :

Soutenir l'activité de connaissance scientifique et technique sur l'eau et la biodiversité et contribuer à sa valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens ;

Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers ;

Mobiliser et intervenir sur les territoires, sur l'eau et la biodiversité, pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs ;

Renforcer la culture commune d'établissement orientée sur l'accompagnement du changement dans un souci d'optimisation des ressources.

Les éléments ci-après tiennent compte de l'évolution du contexte et de l'expérience du premier contrat d'objectifs et de performance. Ils complètent ou précisent le cadrage 2021 en conséquence.

- 1 -

## Soutenir l'activité de connaissance scientifique et technique et contribuer à sa valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens

La connaissance et l'expertise sur l'ensemble des ressources naturelles restent une mission prioritaire de l'Office. Mieux comprendre les espèces, les milieux, les interactions, les écosystèmes, les pressions qu'ils subissent est primordial pour protéger le tissu vivant et prévenir les crises sanitaires.

Alors que la transition écologique appelle des changements de pratiques, la connaissance scientifique est indispensable pour objectiver les services rendus par la biodiversité, pour préciser les impacts des activités humaines, pour identifier les évolutions de nature à réduire les pressions, en quantifier les effets et les coûts. Si ces derniers volets ne relèvent pas directement des compétences de l'Office, il est attendu de sa part qu'il renforce son travail partenarial afin d'éclairer la décision politique dans ces différentes dimensions : enjeux, solutions, financement, matière à conviction.

La capitalisation de la donnée, qu'il s'agisse de l'animation des producteurs, de la structuration de la donnée et de sa mise à disposition claire et lisible à l'usage de tous est également essentielle. Cet exercice doit servir

l'aide à la décision des politiques publiques en matière d'eau et de biodiversité, et plus largement de toutes les politiques publiques, et doit donc être construite au service de leurs attentes.

L'OFB veillera en priorité à répondre aux besoins exprimés par les tutelles, qu'il s'agisse d'assurer les rapportages des directives européennes (DCE, DCSMM, DHFF/DO etc.), d'accompagner la politique de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, de mettre en œuvre le plan Eau dans les Outre-mer, d'accompagner la mise en œuvre de la gestion adaptative de la faune et de la flore terrestres, ou de produire la connaissance nécessaire à la mise en œuvre du Règlement de restauration de la nature et à la Stratégie nationale biodiversité, puis diffuser cette connaissance aux acteurs de l'eau et de la biodiversité via différents centres de ressources.

L'OFB approfondira la connaissance, l'établissement et la diffusion de références technico-économiques en matière agricole. Il est aussi attendu un partage renforcé du programme de travail et des résultats obtenus avec la tutelle.

# Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers

Ces dernières années ont vu la mise en place d'un cadre complet pour la mise en œuvre des contrôles de la police de l'eau et de la nature.

La stratégie nationale de contrôle a été révisée. Elle explicite notamment les priorités de contrôles examinées annuellement dans un comité stratégique interministériel. Elle demande aux préfets de réunir annuellement la MISEN stratégique avec le procureur de la République pour décliner le cadre national dans un plan de contrôles annuel cohérent avec les enjeux des territoires. Il leur revient ensuite d'en assurer la présentation aux parties prenantes en perspective avec le bilan de l'année écoulée.

S'agissant des contrôles sur place des exploitations agricoles, le préfet veillera à associer pleinement l'OFB dans l'organisation du contrôle unique prévu par la circulaire du Premier ministre du 4 novembre 2024 dans le cadre de la MISA et à mettre en place des actions en vue d'une meilleure appropriation et pédagogie du contrôle en lien avec les représentants de la profession agricole sur le territoire (formations, contrôles à blanc, fiches pédagogiques, communication sur les résultats des contrôles).

En particulier, l'OFB devra être attentif à inscrire dans ce nouveau COP les évolutions législatives ou réglementaires, déjà adoptées ou en cours, dans une approche globale rénovée de la relation de l'établissement avec le secteur agricole, dans l'exercice de ses différentes missions.

La réunion des COLDEN doit articuler de manière adaptée les réponses administratives et pénales. Il est enfin demandé aux préfets de déployer tout l'arsenal disponible en police administrative à chaque manquement constaté : la mise en demeure de régulariser permet de donner corps au droit à l'erreur tout en répondant à l'objectif de mettre fin à l'atteinte à l'environnement en assurant la remise en état. Cette action administrative, proportionnée et progressive, doit faciliter une articulation avec des suites pénales à caractère répressif qui ont d'abord vocation à sanctionner les atteintes intentionnelles ou non réparables.

En dehors des actions de police judiciaire diligentées par les parquets, il est attendu de l'Office que ses agents contribuent pleinement à la mise en œuvre de ces dispositions sous l'égide des préfets afin de disposer d'un cadre sécurisé dans lequel les agents de contrôle pourront inscrire leur action.

En outre, il est attendu que l'Office appuie la tutelle dans la revue des modalités de contrôle de l'application de la réglementation pour disposer d'un cadre lisible et proportionné aux enjeux.

En amont de ces opérations de contrôle, les services de l'OFB devront contribuer activement sous l'égide des préfets à la pédagogie des enjeux, des règles qui s'appliquent, et des points de contrôle prioritaires dans le département, pour favoriser notamment la compréhension et l'acceptation de la réglementation par les contrôlés. Il s'agit également pour l'OFB de prendre connaissance du champ de contraintes de leurs interlocuteurs afin d'adapter leur stratégie de contrôle en conséquence.

La mise en place d'une inspection générale des services au sein de l'établissement qui permettra d'enquêter sur les éventuelles interventions problématiques contribuera à objectiver la réalité des difficultés et leur apporter les réponses adéquates.

Le concours attendu de l'Office pour assurer la formation permettant le commissionnement de l'ensemble des inspecteurs de l'environnement est également réaffirmé.



Agent réalisant des mesures physico-chimiques  
Crédit : Sébastien Lamy / OFB

# Mobiliser et intervenir sur les territoires, sur l'eau et la biodiversité, pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, il est notamment attendu que l'Office français de la biodiversité (OFB) renforce son action en faveur de la mobilisation des territoires et de tous les acteurs pour la préservation de l'eau et de la biodiversité, notamment sur le volet planification. Son engagement vise à favoriser des transformations profondes et durables en agissant aux côtés des collectivités, des acteurs économiques, de la société civile et des citoyens, et des pouvoirs publics. Dans le cadre des actions de mobilisation des acteurs prévues dans la Stratégie nationale biodiversité, il est attendu que l'OFB appuie la tutelle dans son rôle de pilote, ce qui nécessite une coordination étroite et un partage régulier des informations relatives aux différents dispositifs pilotés par l'OFB.

L'OFB doit inscrire son action territoriale dans une coordination resserrée avec le collectif pour une action cohérente et efficiente de l'État, sous l'égide des préfets et en collaboration étroite avec les services de l'État et autres opérateurs au niveau local. Son organisation dans les départements d'Outre-mer devra être repensée en conséquence pour permettre aux préfets d'avoir un point d'entrée unique.

L'OFB apportera sa contribution au déploiement de la stratégie Ecophyto 2030, et notamment la mise en œuvre du volet national du programme Ecophyto conformément aux articles L. 131-15 et L. 131-16 du code de l'environnement.

Par ailleurs, fort des crédits issus de la solidarité interbassin, réévalués dans le cadre du plan eau national, l'OFB s'attachera à un usage efficient des crédits alloués en faveur des investissements structurants des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En matière de mobilisation des acteurs et des citoyens, il est attendu une poursuite des actions de l'OFB pour faire reconnaître la biodiversité comme un bien commun et une condition pour le développement économique et social. L'OFB axera davantage la communication grand public, en collaboration étroite avec la tutelle, sur la préservation des conditions de vie pour faciliter la prise de conscience des enjeux de protection de la nature et d'acceptabilité de la transition écologique. Il s'agit de préserver la qualité de l'eau et de l'air pour tous les citoyens, notamment les plus fragiles, mais également de veiller à la durabilité de nos moyens de production.

L'OFB poursuivra ses actions de connaissance, d'accompagnement et de prévention, s'agissant des grands pré-



Louveteau (*Canis lupus*)  
Crédit : Bertrand Muffat Joly / OFB

dateurs terrestres (ours, loup, lynx), ainsi que sa contribution au respect de la réglementation relative à la faune sauvage captive. L'OFB assure également la veille sanitaire de la faune sauvage, avec des enjeux importants comme la peste porcine africaine, la tuberculose, pour prévenir les épidémies et protéger les élevages.

En matière d'intervention, l'OFB développera le recours à des financements alternatifs et veillera à maximiser l'obtention de fonds européens. Afin de sécuriser sa contribution à la lisibilité de la politique d'intervention de l'État, il s'assurera que son concours financier porte sur des actions et programmes phares nationaux, en articulant son intervention à application territoriale (hors Outre-mer) sur les projets à forte valeur démonstrative dans une logique d'innovation, d'expérimentation ou de démonstration.

Pour contribuer à répondre au défi de l'adaptation au changement climatique et à la promotion des solutions fondées sur la nature, il est attendu une mobilisation résolue de l'OFB en faveur de l'essor de la filière du génie écologique.

Enfin, en matière de gestion et de restauration des espaces protégés, l'OFB mettra à profit sa mission de gestionnaire ou co-gestionnaire de certains territoires remarquables dont la totalité des 8 parcs naturels marins (plus de 140 000 km<sup>2</sup>) et une trentaine de réserves (plus de 54 000 hectares) pour en faire des espaces d'expérimentation et de « preuve par l'exemple » d'activités compatibles avec la protection de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de test des solutions fondées sur la nature.

## Renforcer la culture commune d'établissement orientée sur l'accompagnement du changement dans un souci d'optimisation des ressources

Dans un contexte de création difficile, l'OFB a su malgré la crise sanitaire et une préfiguration très courte insuffler une culture d'établissement et réaliser des activités d'une grande diversité pour une action positive en faveur de la protection des milieux et des espèces.

Après ces cinq premières années d'existence, l'OFB doit poursuivre ses efforts pour la consolidation d'une culture commune, la rationalisation de son fonctionnement interne et l'amélioration de son efficience par un pilotage fondé sur ses résultats.

Il est ainsi attendu que l'OFB :

- amplifie la rationalisation de sa gestion et améliore son efficience par la réussite de l'installation de son nouveau siège à Saint-Mandé, par un équilibre entre présence territoriale et rationalisation de ses autres implantations immobilières, et par l'amélioration de leurs performances énergétiques et environnementales ; par une amélioration du cadre de gestion des ressources humaines (en particulier en matière d'attractivité et de recrutement) ; par la transparence des moyens alloués à chacune de ces missions ; et par une diversification de ses sources de financement (en allant chercher davantage de fonds européens notamment) ;
- assure un renforcement de l'analyse de la performance de ses interventions financières et, plus généralement, un pilotage de ses missions sur la base d'objectifs chiffrés assortis d'indicateurs mesurant l'atteinte des résultats obtenus (et pas uniquement l'activité) et la satisfaction de ses parties prenantes ;
- interroge l'organisation, la répartition des effectifs et des moyens, en prenant en considération la nécessité d'être présent au plus près des Français, des parties prenantes (entreprises, collectivités, usagers, etc.) et des territoires pour accompagner la prise en compte des enjeux dans leur quotidien. Il devra notamment être tiré toutes les conséquences des travaux internes sur les missions et des rapports d'audit conduits ces dernières années ;
- propose une utilisation des outils d'intelligence artificielle pour permettre aux agents de gagner en impact et de dégager du temps pour l'accompagnement des parties prenantes et les missions à valeur ajoutée ;

- il importe enfin que la politique de communication, par nature transversale, continue d'être pleinement articulée avec celle des ministères de tutelle et intègre les enjeux de lutte contre les fausses informations désormais prégnantes.



Façade de l'ancienne trésorerie de Rochefort, rénovée grâce au plan France Relance, et hébergeant désormais le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, le service départemental de Charente-maritime, et une partie de la brigade mobile d'intervention sud-ouest.  
Crédit : Cécile Barreaud / OFB



Héron pourpré (*Ardea purpurea*)  
Crédit : Philippe Massit / OFB



Suivi scientifique « insectes et chiroptères »  
Crédit : Quentin Fournet / OFB

# **Orientations stratégiques**

- 1 -

## Concourir à la préservation du vivant et des écosystèmes

L'ambition de l'OFB est de concourir à la préservation et à la connaissance du vivant sur des bases scientifiques, prenant pleinement en compte l'eau, les sols, la biodiversité et les écosystèmes terrestre, aquatique, côtier et marin. Ses actions sont construites en relation étroite avec toutes les parties prenantes (chasse, pêche, cueillette, agriculture, loisir, forêt, associations, collectivités, entreprises, etc.).

À cette fin, l'OFB contribue à faire respecter la réglementation et participe à la faire comprendre et à la faire connaître, notamment dans son articulation avec d'autres réglementations. L'OFB développe la connaissance et l'expertise, contribue à la protection et à la gestion durable des aires protégées, de la faune et de la flore sauvages, des écosystèmes et de la ressource en eau ; il participe aux politiques publiques de l'État et des collectivités, de leur conception à leur évaluation en passant par leur mise en œuvre. Cela concerne à la fois les politiques de l'eau et les politiques de protection, de conservation, de gestion et de restauration de la biodiversité, y compris le volet maritime et le lien terre-mer, mais aussi la prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques publiques (notamment dans celles de l'agriculture, de la pêche, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, des transports, mais aussi de la forêt, de la mer, de la santé etc.) ainsi que les enjeux sanitaires de la faune sauvage. Enfin, l'OFB s'adresse aux citoyens, aux élus, aux scolaires, aux étudiants et aux acteurs socio-professionnels (entreprises, organisations professionnelles et syndicales et associations) pour les informer, les former, les mobiliser et mettre à leur disposition des données, une expertise, des solutions, un appui technique et financier.

L'OFB agit principalement sur le territoire national marin et terrestre (territoires hexagonaux et ultramarins), mais il appuie également l'action européenne et internationale des autorités françaises, directement auprès d'elles ou par la coopération et le soutien aux réseaux, et contribue aux échanges d'expériences entre pays.

*À travers ces actions, l'OFB cherchera à contribuer à la réduction des cinq types de pressions qui pèsent sur la biodiversité : modification de l'usage des terres et des mers, sur-exploitation directe des ressources, changements climatiques, pollutions et dissémination et prolifération des espèces exotiques envahissantes.*

*Pour y parvenir, il participera aussi à faire évoluer les causes sous-jacentes et notamment les facteurs et pratiques sociaux, économiques, culturels ou technologiques directement ou indirectement à l'origine de ces pressions, accompagnant ainsi les « changements en profondeur » préconisés par l'IPBES. Il sera également partie prenante de la lutte contre le changement climatique, tant pour contribuer à des politiques d'atténuation respectueuses de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité terrestre, aquatique, côtière et marine que pour développer des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Par-delà le climat, l'OFB contribuera à faire le lien entre la biodiversité et des enjeux de société qui gagnent à être appréhendés conjointement comme la sauvegarde de la ressource en eau et la reconquête de sa qualité, la santé et le bien-être, et l'alimentation, ainsi que nous y invite l'IPBES. Le récit développé auprès des citoyens, des acteurs et de l'ensemble de la société contribuera à inscrire la biodiversité au premier plan des préoccupations sociétales.*

*Sur l'horizon du COP, l'OFB priorisera ses actions et ses interventions financières pour atteindre, dans le cadre des missions qui lui sont fixées, la meilleure contribution possible à la transition écologique au regard de ses compétences, de ses moyens, de son apport spécifique et de sa complémentarité avec les autres acteurs.*



Pêcheur à la mouche sur les rives du Célé  
Crédit : Benjamin Guichard / OFB

## Agir dans les territoires



Opération de police des pêches dans le lagon du parc naturel marin de Mayotte  
Crédit : Lola Bayol / OFB

L'OFB est implanté dans les territoires. Sur les 3 000 agents de l'établissement, une grande majorité est répartie dans les entités territoriales, dans l'Hexagone et dans les Outre-mer, à l'échelle nationale, régionale et départementale. Ces agents exercent des missions de police de l'environnement, contribuent à la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » avec une attention toute particulière sur la phase d'évitement des impacts sur la biodiversité, assurent la surveillance des écosystèmes, des fonctions et services écosystémiques et des pressions qui s'y exercent, contribuent à la recherche, gèrent des aires protégées (8 parcs naturels marins et une trentaine de réserves), accompagnent les autres gestionnaires d'aires protégées, appuient et conseillent les collectivités et autres acteurs territoriaux, interagissent avec les citoyens, contribuent à certains outils de planification territoriale et à la mise en œuvre sur le terrain des stratégies nationales, participent à des projets d'éducation à l'environnement et veillent aux enjeux et missions cynégétiques auprès des fédérations de chasse (police de la chasse, examen du permis de chasser).

*Afin de maximiser son impact, cet ancrage territorial solide permet à l'OFB d'avoir une connaissance fine des enjeux et des acteurs dans chaque territoire et de prioriser ses interventions, en veillant à la bonne articulation avec les priorités territoriales définies par les préfets et leurs services pour agir efficacement à une échelle locale.*

*L'OFB consolidera ainsi son action territoriale selon trois modalités principales : assurer le continuum de son action en matière de connaissance, d'accompagnement et de police, renforcer la coopération et la complémentarité avec les services déconcentrés et les opérateurs de l'État au sein de l'équipe État, accompagner les acteurs territoriaux, les collectivités territoriales et leurs élus. L'action de l'OFB sera rendue plus visible au plus proche des acteurs du territoire, afin d'améliorer la connaissance des actions de l'OFB à l'échelle régionale et départementale.*

*En termes de connaissance et de mobilisation de la société, l'OFB poursuivra en particulier son alliance stratégique avec les Régions, notamment à travers le déploiement et la consolidation des Agences régionales de la biodiversité dans l'Hexagone et les Outre-mer, dont il assure la vice-présidence. Il cherchera à associer les autres niveaux de collectivités.*

*L'exercice des missions de police, tant administrative que judiciaire, s'inscrit dans le cadre renouvelé de la gouvernance territoriale (Stratégie nationale de contrôle, MISEN et COLDEN). Il s'adapte aux enjeux des territoires en matière de ressource en eau, de protection de la biodiversité et des milieux, dans une logique d'équité, de prévention, de pédagogie et de proportionnalité et d'efficacité des réponses, qui peuvent être coercitives.*

## Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens

Au-delà de son action propre (« faire »), l'OFB s'inscrit dans un large ensemble d'acteurs publics et privés :

- avec qui il met en place des partenariats et co-construit des programmes et projets (« faire avec ») ;
- qu'il soutient techniquement ou financièrement pour appuyer leur contribution à une transition écologique tenant compte de la biodiversité (« aider à faire ») ;
- qu'il mobilise par des commandes directes (« faire faire »).

Ces interlocuteurs, partenaires, bénéficiaires, incluent une vaste gamme d'acteurs : services de l'État, collectivités territoriales, gestionnaires d'aires protégées, établissements publics, associations, entreprises, acteurs professionnels, économiques et financiers, acteurs des milieux éducatif, scolaire et universitaire, scientifiques, usagers...

Par les programmes qu'il porte, l'OFB joue aussi un rôle important de sensibilisation et d'accompagnement de la société civile et de nos concitoyens, afin d'éclairer et de donner des clés pour agir de façon concrète en faveur de la biodiversité.

Dans ce sens, l'OFB s'appuie sur les associations, syndicats et organisations professionnelles comme relais. Il accompagne les parties prenantes afin qu'elles intègrent les enjeux biodiversité dans leurs priorités. L'OFB sensibilise les publics et diffuse largement les connaissances.

*L'interaction avec les acteurs poursuivra les objectifs suivants :*

- *démultiplier l'impact de ses missions propres en accompagnant et fédérant les partenaires, en contribuant au développement de leurs compétences ;*
- *renforcer, soutenir et valoriser les actions des partenaires qui œuvrent pour la connaissance, la préservation et la reconquête de la biodiversité et des milieux terrestres, aquatiques et marins, ainsi que pour la gestion équilibrée et durable de l'eau et la qualité des sols ;*
- *mobiliser les partenaires plus généralistes, n'œuvrant pas spécifiquement dans le but de préserver la biodiversité afin qu'ils tiennent compte des enjeux de biodiversité.*

*Tout en intensifiant son écoute vis-à-vis des besoins et contraintes des acteurs et parties prenantes, l'OFB poursuivra son action pour renforcer le mouvement des citoyens et de la société en faveur de la biodiversité.*



Aire terrestre éducative de Déols, sortie pédagogique  
Crédit : Guillaume Souvant / SEPA

## Consolider la culture d'établissement autour de sa raison d'être

L'OFB est un établissement jeune, qui résulte de fusions successives encore récentes entre différents établissements.



Stage de formation « Petits mésocarnivores castor »  
Crédit : Philippe Massit / OFB

*Il sera donc essentiel de consolider une culture commune autour de sa raison d'être : « Protéger le vivant, préserver notre avenir ».*

*L'OFB s'attachera à valoriser et développer les compétences et le savoir-faire de ses agents. Il veillera au bien-être et à la formation de ces derniers, en favorisant notamment les échanges inter-administrations, non seulement pour leur permettre des évolutions de leur carrière mais aussi de leurs pratiques pour être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'établissement consolidera la qualité de son expertise et l'indépendance de son action.*

*Face à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'accroissement des enjeux environnementaux, l'OFB fera preuve d'agilité, anticipera les tendances émergentes, et renforcera sa capacité prospective. Cette dynamique impliquera adaptation et innovation, pour agir avec efficacité dans un monde en transformation.*

*L'OFB conduira un dialogue social sincère et de qualité, dans le respect de la diversité des points de vue, la santé et la sécurité de tous les agents de l'OFB restant une priorité absolue.*

*Soucieux de l'efficacité de sa gestion, il rendra plus lisible la performance de son action au regard des priorités politiques fixées, entreprendra les mutualisations nécessaires, veillera à assurer un équilibre entre les exigences de sécurisation de ses procédures et de simplicité d'action pour les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ses interventions, tout en assurant un fonctionnement fluide, y compris en développant les outils numériques appropriés. Il restera particulièrement attentif à sa performance en matière de développement durable et d'inclusion, notamment en matière d'égalité professionnelle.*



Grands dauphins (*Tursiops truncatus*) au large de l'île d'Ouessant, dans le Parc naturel marin d'Iroise  
Crédit : Denis Charissoux / OFB



Vue aérienne d'un paysage bocager.  
Crédit : Jean-Louis Aubert

# Objectifs opérationnels

# Volet 1 - Objectifs opérationnels

## « transverses »

### A / Contribuer à la politique de restauration de la nature

#### INDICATEUR

##### Restauration

**Milieus terrestres et aquatiques dans l'Hexagone :**  
proportion d'indicateurs du plan national de restauration renseignés annuellement dans les temps, liés aux milieux terrestres et aquatiques

**Milieus marins dans l'Hexagone :**  
nombre d'analyses risque-pêche terminées par l'OFB et remises aux autorités compétentes

**Dans les Outre-mer :**  
surfaces restaurées avec le soutien financier de l'OFB

L'OFB appuie la politique de restauration de la nature en veillant à associer la restauration passive (réduction ou élimination des pressions) et, là où c'est pertinent, la restauration active (réparation des dégâts).

#### Ambition 1

**Contribuer à la préparation d'un plan pour la restauration de la nature qui capitalise sur les outils et stratégies (SNB, SNAP...) existants**

L'OFB appuie la préparation du plan national en mettant à disposition ses connaissances, son expertise, les résultats de la recherche utiles pour l'action. Il valorise également les retours, bonnes pratiques, résultats issus de ses outils de mobilisation et de gestion. Il contribue à la concertation et à la consultation par des propositions reprenant les politiques existantes (ciblage, priorisation) et proposant de nouvelles mesures. Enfin, il contribue au dimensionnement du plan ainsi qu'à la mobilisation de financements privés et européens.

Site des Pozzi du Renosu en Corse, faisant l'objet d'un projet de restauration écologique  
Crédit : Aurélien Daloz / OFB



#### Ambition 2

**Contribuer à la mise en œuvre du plan national de restauration**

L'OFB coordonne la surveillance et appuie l'État dans la préparation du rapportage du plan national ; il assure la coordination technique d'un « système d'information métier » en appui à la mobilisation des données concernées. Il appuie la DEB dans la construction d'une stratégie de connaissance en matière de restauration, à l'écoute des acteurs de terrain, et contribue à sa déclinaison et à son déploiement. Pour cela, il transfère les résultats de la recherche et de l'expérimentation notamment sur des sites de démonstration. Il s'appuie sur un écosystème d'experts partenaires.

Il fait contribuer ses dispositifs de mobilisation, de montée en compétence, d'accompagnement technique et financier, de gestion (en particulier les aires protégées), pour promouvoir, développer, disséminer les solutions (restauration passive et active). En particulier, le Centre de ressources « restauration et génie écologique » est le dispositif de type « hub » de l'OFB pour le déploiement du plan national pour le développement des compétences des acteurs et pour partager, essayer et valoriser les bonnes pratiques. L'OFB communique, et œuvre à l'élaboration et à la diffusion, y compris par un ensemble de partenaires relais, de récits positifs sur la restauration dans les territoires.

Il apporte des éléments pour appuyer l'intégration de la restauration dans les politiques eau, biodiversité et sectorielles tel que prévu dans le plan national.

Son action est particulièrement appuyée dans les Outre-mer, en complément des actions des Offices de l'eau.

**Ambition 3**

**Œuvrer à la synergie entre les actions de restauration de la nature et les actions d'adaptation au changement climatique**

L'exploration des liens entre biodiversité et adaptation doit faciliter tant l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques, que celle des sociétés humaines (habitants, infrastructures, activités). Cela requiert l'approfondissement de travaux scientifiques, mais aussi de notre récit (arguments, évaluation des projets, etc.) sur les liens entre santé des écosystèmes, réduction des risques

climatiques et bénéfiques environnementaux et socio-économiques des solutions fondées sur la nature (SFN), pour élargir le public touché. Enfin l'OFB renforce les partenariats avec les établissements publics investis sur l'adaptation (Cerema, ADEME, Conservatoire du littoral, Agences de l'eau, etc.) pour favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité et des SFN dans leurs travaux.



Chantier de dérasement du barrage des Pipes  
Crédit : Sébastien Lamy / OFB



Plantation de végétaux dans le parc Molière (Les Mureaux),  
réalisée dans le cadre du projet LIFE ARTISAN  
Crédit : Céline Lecomte / OFB

## B / Contribuer à concilier les enjeux de protection de l'eau et de la biodiversité et les objectifs des autres politiques publiques

### INDICATEUR

#### Conciliation de la protection de la biodiversité et des autres politiques publiques

Mise en place d'actions départementales entre l'OFB et les Chambres d'agriculture en matière de formations et de sensibilisations des relais des agriculteurs au droit de l'environnement (agents de développement des Chambres et lycées agricoles), de formations et de sensibilisations des agents de l'OFB aux enjeux de l'économie agricole, et d'échanges sur les retours de campagnes de contrôle

Restauration de l'étang de Saint-Mars-la-Brière, financée dans le cadre du dispositif de l'écocontribution  
Crédit : OFB



#### Ambition 1

##### Œuvrer à la prise en compte de l'eau et de la biodiversité par les activités humaines qui les impactent

Cela concerne les secteurs de l'énergie, de l'aménagement et tous types d'activités concernées par la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), à terre et en mer.

L'OFB appuie la mise en œuvre de la séquence ERC : porter à connaissance des enjeux ; définition, perfectionnement et évaluation des mesures ERC tant au niveau territorial qu'au niveau des projets (en se concentrant sur les projets où la plus-value de l'OFB est la plus forte) ; contribution au développement de l'offre de compensation.

Il développe des recherches et capitalise des données pour qualifier les impacts des activités humaines et évaluer les mesures alternatives en matière notamment d'impact direct sur les espèces, de contamination chimique et d'altération d'habitat, en lien avec les parties prenantes concernées (y compris de la ressource en eau et des sols). Il appuie les acteurs, avec des retours d'expérience, informations et des solutions (cf. observatoires des énergies renouvelables, etc.), ou ses dispositifs d'accompagnement des entreprises et des collectivités. Plus indirectement, il sensibilise des cercles élargis d'acteurs (aménagement, finance) et accompagne le développement de leviers tels que les normes et labels.

#### Ambition 2

##### Contribuer aux pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité au sein des usages qui en dépendent

Cela concerne l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, la chasse, les activités de pleine nature, les autres usages marins.

Les recherches conduites et soutenues éclairent la transformation ou la durabilité des usages (notamment la transition agroécologique et la gestion adaptative des espèces). En aval, l'OFB accompagne les acteurs avec ses centres de ressources (avec notamment le déploiement du nouveau centre de ressources sur l'agroécologie mis en place dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE) et ses programmes financiers. L'OFB met en œuvre les priorités de la stratégie Ecophyto 2030, qui vise à réduire les risques et usages de produits phytopharmaceutiques, notamment en accompagnant et diffusant les bonnes pratiques agroécologiques, en particulier sur les zones sensibles comme les captages et les zones Natura 2000. Le dispositif de l'« écocontribution » sera poursuivi en tenant compte des enseignements tirés de l'évaluation lancée en 2025.



Dans les aires protégées gérées et cogérées par l'établissement, sites dédiés à la protection, les actions d'accompagnement des usagers seront priorisées sur la sensibilisation des acteurs en amont et en aval de la prise de mesures réglementaires, afin de faciliter leur appropriation, et sur un accompagnement vers des usages durables. Au niveau national, un réseau est mis en place, afin de valoriser et transférer les retours d'expérience en matière de compatibilité des activités dans les aires protégées avec les enjeux écologiques.

Concernant la pêche maritime, l'OFB s'implique au côté des services de l'État dans l'accompagnement des pêcheurs par l'acquisition de connaissances sur le risque d'impact et le développement de solutions pour limiter l'impact de la pêche sur le milieu marin, comme par exemple le projet LIFE sur les espèces marines mobiles.

Plus indirectement, l'OFB soutient des travaux sur des scénarios reliant les enjeux de biodiversité et des enjeux sectoriels. Il appuie la conception ou l'évaluation des labels ou de l'affichage environnemental.



Puffin des anglais et goéland autour d'un petit fileyeur  
Crédit : Benjamin Guichard / OFB

### Ambition 3

#### Faciliter et accompagner la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage

Concernant les équilibres agro-sylvo-cynégétiques, l'OFB, dans le cadre des orientations définies par les pouvoirs publics, développe avec ses partenaires scientifiques l'expertise et diffuse la connaissance sur la régulation et la gestion des populations d'ongulés vis-à-vis de leurs impacts sur les peuplements forestiers et les cultures ; il renforce les liens avec les acteurs forestiers, cynégétiques, agricoles sur ce sujet.

Concernant les grands prédateurs terrestres, il apporte son expertise technique et scientifique dans le cadre des plans nationaux d'actions en matière de connaissance des espèces, de suivi des populations, et de mise en œuvre des actions notamment en matière de lutte contre les destructions illégales ; il poursuit la pédagogie sur la méthode de comptage et le développement du nombre de relevés, exerce les missions de constats de dommages, tirs, dans un contexte de reclassement du loup et d'augmentation du braconnage. Il s'inscrit dans un réseau d'acteurs qui œuvre à la protection des exploitations pour la cohabitation élevage – grands prédateurs.

## C / Consolider l'ancrage territorial de l'OFB et le continuum de ses missions

### INDICATEUR

#### Ancrage territorial

Niveau de satisfaction des parties prenantes territoriales sur l'action de l'OFB

L'OFB déploie plus des deux tiers de ses effectifs dans ses services territoriaux avec pour ambition d'y assurer l'ensemble de ses missions au service des acteurs du territoire, en complémentarité avec les services et autres opérateurs de l'État.

#### Ambition 1

##### Ancrer l'OFB au sein de l'action de l'État dans les territoires

L'OFB s'engage à créer le maximum de synergie avec les services de l'État et autres opérateurs publics, en application des circulaires et conventions dédiées. Il s'agit notamment de partager l'information, la vision, les priorités et les actions, avec une volonté réelle de travailler ensemble dans la durée.

L'OFB participe aux différentes instances départementales, régionales et de façade maritime rassemblant les services de l'État et concernant les services territoriaux de l'office, notamment : CCDDT, CAR, MISA, MISEN, COLDEN, CROPSAV, STB, Conseil maritime de façade, comités de bassin, commission locale de l'eau, CDCFS, travaux des COP régionales de la Planification écologique... L'OFB y valorise ses actions et y est force de proposition autant que possible.

Dans le cadre de ses missions de police et sous l'autorité du préfet, délégué territorial de l'OFB dans les conditions définies à l'article L. 131-9 du code de l'environnement, l'OFB appuie activement les services chargés de l'animation de la MISEN, participe à son fonctionnement et à la définition du plan de contrôle départemental, dans lequel s'inscrivent ses propres contrôles. L'OFB contribue également aux missions de la MISA dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle unique. Concernant le milieu marin, l'OFB en fait de même en appuyant la DIRM dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques de façade, sous l'autorité des préfets coordinateurs de façade.



Sous l'autorité du préfet et conformément à la circulaire du Premier ministre n°6504/SG du 5 septembre 2025, l'OFB organise des communications conjointes avec les services et les autres opérateurs MTE/MASA pour valoriser des actions à forts enjeux.

#### Ambition 2

##### Ancrer l'OFB au plus près des collectivités territoriales et des élus locaux

Chaque direction régionale définit ses priorités de rencontres avec les élus dans l'objectif d'être à leur écoute, et d'échanger sur nos missions et sur les enjeux en matière de biodiversité, en lien avec la programmation d'activité des services territoriaux.

L'OFB renforce l'accompagnement auprès des collectivités, le plus possible en amont de leurs projets, en particulier dans les Outre-mer.

A l'échelle de chaque direction régionale, l'OFB investit et développe des réseaux autour des programmes ABC, Territoires engagés pour la nature, Aires éducatives et valorise ces programmes ainsi que la connaissance du territoire (à travers les mémentos et les diagnostics territoriaux par exemple).

Afin de renforcer l'appui de proximité aux élus locaux et de rendre plus accessible la compréhension des informations clés et bonnes pratiques en matière de biodiversité, l'OFB proposera sur son site institutionnel, un parcours spécifiquement conçu pour les collectivités territoriales.

Enfin, l'OFB s'engage pleinement dans le collectif autour des Agences régionales de la biodiversité (ARB).



Table ronde sur les solutions fondées sur la nature au Salon des Maires  
Crédit : Philippe Massit / OFB

**Ambition 3****Ancrer l'OFB au plus près des autres acteurs territoriaux**

L'OFB s'implique pour faire vivre des collaborations et partenariats durables avec les collectivités et syndicats associés, les agriculteurs, les associations, les acteurs économiques, les gestionnaires d'espaces naturels.

Conformément à la circulaire du Premier ministre n°6504/SG du 5 septembre 2025, l'OFB valorise et communique sur ses missions qui viennent en appui aux agriculteurs (constats de dommages suite à prédation, surveillance et police sanitaires, formations en lycée agricole, formations des techniciens des chambres aux enjeux et réglementations environnementaux, Agrifaune, Ecophyto...).

Dans un souci de transparence et de valorisation, l'OFB met à disposition de ses partenaires (État, collectivités, etc.) les résultats et bilans des missions menées par l'établissement dans les territoires à toutes ses échelles d'intervention.

Par ailleurs, l'établissement s'attache à faire des espaces protégés et autres sites qu'il gère en propre des vitrines de son ancrage territorial, illustrant les enjeux de biodiversité et les services rendus, et la plus-value du continuum de ses missions sur l'efficacité de la protection.

Ainsi, dans les aires protégées, l'OFB utilise son ancrage territorial comme levier indispensable pour réussir à valoriser les bénéfices de la protection de manière à en faciliter l'acceptation. L'établissement s'appuie sur la gouvernance des aires protégées et le contact avec les acteurs institutionnels, en particulier les petites collectivités et associations. Il propose une offre de service, valorise la connaissance et les bénéfices apportés par les aires protégées pour mieux faire comprendre les enjeux.

Dans les autres sites gérés en propre, l'établissement s'engage dans un processus d'une plus grande ouverture au public compatible avec les enjeux écologiques, en y organisant notamment des événements conviant les élus et les acteurs locaux. Dans l'ensemble, l'OFB s'appuie sur les reconnaissances internationales à développer (catégorisation UICN, Patrimoine Unesco, désignation Ramsar, Réserve de biosphère, Liste verte, etc.) pour une plus forte valorisation des sites et des acteurs concernés.

Constat de dommage d'une attaque de loup  
Crédit : Sébastien Lamy / OFB

**Ambition 4****Assurer un continuum de nos missions au service des territoires**

Afin de valoriser le continuum des missions dans sa globalité (connaissance, police dans l'ensemble de ses composantes - pédagogie, police administrative, police judiciaire - et mobilisation), l'OFB met à disposition de l'ensemble de ses agents, un récit, accessible et approprié.

Les services territoriaux de l'OFB s'engagent à mieux prendre en compte les enjeux locaux dans leur programmation d'activité en mobilisant notamment les diagnostics territoriaux et les échanges avec les acteurs du territoire. Il s'agit d'adopter une approche équilibrée entre les spécificités locales et les grandes orientations nationales. Pour y parvenir, des objectifs transversaux territorialisés sont systématiquement définis dans la programmation.

Enfin, l'OFB met en place des outils internes (bases de données, cartographie) pour mutualiser les observations, contrôles, infractions, actions de sensibilisation, bilans, pressions et enjeux sur un territoire donné... qui lui permettent de mettre à disposition des services déconcentrés des chiffres utiles et mobilisables et d'optimiser et de valoriser son action au service des territoires.

## D / Accompagner les Outre-mer dans leur transition écologique

### INDICATEUR

#### Outre-mer

Part des moyens de l'OFB alloués aux Outre-mer

L'OFB déploie l'ensemble de ses missions dans les Outre-mer. Certaines sont portées par la direction des Outre-mer, d'autres sont co-portées avec d'autres directions de l'OFB. Une part importante de l'intervention de l'établissement est consacrée aux Outre-mer, notamment dans le cadre de la Solidarité interbassins (SIB) et du Plan Eau DOM, ou de la gestion des Parcs naturels marins de Mayotte et de Martinique, et du Sanctuaire Agoa. Toutes les actions mises en œuvre par l'OFB dans ces territoires concourent à la réduction des pressions et à la préservation de l'exceptionnelle biodiversité qu'ils hébergent. Une attention particulière en matière d'interventions financières est portée aux territoires en situation de retard structurel ou faisant face à des crises aiguës.

Tortue Luth (*Dermochelys coriacea*) en Guyane  
Crédit : Denis Charissoux / OFB



Construction d'un système d'assainissement sur la commune de Vieux-Fort en Guadeloupe  
Crédit : OFB



### Ambition 1

#### Consolider notre stratégie d'intervention

L'OFB contribue au rattrapage du retard structurel en assainissement des eaux usées et eau potable des territoires ultramarins en accompagnant les collectivités compétentes dans la prise en compte des mesures liées à la planification écologique et à la résilience de ces services publics. Il accompagne les acteurs dans la mise aux normes des installations de collecte et de traitement des eaux usées. Il accompagne également les acteurs des territoires dans l'émergence et le suivi de projets en déclinaison des documents stratégiques.

L'OFB agit pour la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques en soutenant la réduction des pressions, la conservation des espèces et des milieux naturels ainsi que leur restauration au regard des priorités qui auront été définies dans les territoires d'Outre-mer. Il recherche pour cela la diversification des ressources dont la mobilisation des fonds européens.

L'OFB soutient l'acquisition de connaissances scientifique et technique sur l'eau et la biodiversité, au service de l'action, au regard des enjeux prioritaires des territoires ultramarins et des pressions qui s'y exercent (notamment sur les récifs coralliens, les mangroves, la biodiversité littorale, en intégrant les pressions liées au changement global comme les échouements de sargasses par exemple, etc.). Il apporte son expertise aux acteurs des territoires sur les sujets de connaissance, de conservation et de restauration. Il structure et valorise les données, les études et les retours d'expérience des programmes passés et en cours.

**Ambition 2****Appuyer les réseaux d'acteurs locaux et la mobilisation citoyenne**

L'OFB appuie les actions des acteurs ultramarins de l'eau et de la biodiversité, à travers des programmes comme Te Me Um ou des partenariats comme ceux portés par les Parcs naturels marins de Mayotte et de Martinique. Il soutient également la formation des acteurs et leur montée en compétences.

L'OFB collabore avec les Offices de l'eau sur les enjeux de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

L'OFB développe des collaborations institutionnelles dans le cadre des Comités des financeurs eau et biodiversité, dans le cadre de l'appui aux Collectivités Territoriales ultramarines et du déploiement des programmes territorialisés. L'OFB favorise la mobilisation et la sensibilisation des acteurs territoriaux à travers des programmes tels qu'ABC, Engagés pour la nature ou les Aires éducatives. L'OFB accompagne également des initiatives économiques structurantes en lien avec la biodiversité.

**Ambition 3****Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques dans les Outre-mer**

En s'appuyant sur son implantation territoriale, l'OFB contribue à l'élaboration des planifications territoriales, à la déclinaison des stratégies et plans nationaux, et participe à leur mise en œuvre. Il veille à leur cohérence opérationnelle, à la rationalisation des efforts et des moyens, et assure la remontée d'information des territoires pour alimenter les politiques nationales.

L'ensemble des directions de l'OFB contribue au déploiement de ses missions dans les territoires ultramarins en prenant en compte leurs spécificités (différences de faune sauvage ou de type et de fonctionnement des écosystèmes par exemple). Par son action de police de l'environnement, l'OFB prévient et contrôle les atteintes à l'eau et à la biodiversité. L'OFB gère des aires protégées (Parcs naturels marins de Mayotte et de Martinique et Sanctuaire Agoa) et soutient les gestionnaires des autres aires protégées.



Il contribue aux préfigurations des ARB, accompagne les ARB installées et favorise les synergies entre les ARB ultramarines. Il accompagne la mise en œuvre des directives européennes (principalement la DCE, la DERU et la directive eau potable) dans les DROM et les feuilles de route dans les COM. Il appuie la diplomatie environnementale française à travers des coopérations transfrontalières et partenariats régionaux incluant les territoires ultramarins.



Mission d'exploration scientifique - La Planète revisitée des îles de Guadeloupe  
Crédit : OFB

**Ambition 4****Concourir à la lisibilité de l'organisation et à l'efficacité de l'OFB dans les territoires ultramarins**

L'OFB fait évoluer son organisation dans les Outre-mer pour s'adapter à l'évolution des besoins et des contextes ; en particulier, il désigne à l'attention des préfets un point d'entrée unique de l'établissement pour le territoire. Il renforce la synergie de ses actions dans les Outre-mer, notamment avec les autres acteurs de l'État, et en particulier sur les sujets requérant des actions conjointes (orpaillage, pêche ou chasse illégales par exemple). Il déploie des outils de diagnostic et de priorisation par territoire, de suivi et d'analyse des projets et d'évaluation de la performance en lien avec les feuilles de route État déployées dans chaque DROM. Enfin l'OFB amplifie sa communication et concourt ainsi à la visibilité des territoires ultramarins, de ses actions et de celles de ses partenaires.

## E / Mettre en récits la biodiversité en s'appuyant sur des bases scientifiques solides

Face aux enjeux d'effondrement de la biodiversité il s'agit, sur des bases scientifiques solides, de raconter ce qu'est la biodiversité et de construire et valoriser des récits prospectifs, porteurs d'actions et de changements.

### INDICATEUR

#### Récits

Nombre de partenariats et d'œuvres produites, et publics touchés

#### Ambition 1

##### Raconter ce qu'est la biodiversité

Raconter la biodiversité et ses enjeux, c'est expliciter que nous sommes liés à la biodiversité et que nous dépendons de son bon fonctionnement (climat et adaptation, nourriture, eau de qualité, santé, support de l'économie, risques, régulation du climat, etc.). Il s'agit aussi de raconter différemment les missions de l'OFB, ou des politiques publiques que l'OFB appuie et déploie, par exemple la restauration, la question de la relation au vivant, en faisant aussi le lien avec les questions plus larges de transition écologique. Ces travaux sont adaptés selon les cibles, parmi lesquelles il faut intégrer les populations ou les catégories socioprofessionnelles les plus éloignées du sujet.

#### Ambition 2

##### Construire et valoriser des récits prospectifs, porteurs d'actions et de changements

Il s'agit de lancer des démarches de construction de récits prospectifs pour aller vers d'autres représentations de l'avenir intégrant le vivre avec la biodiversité et garantissant l'habitabilité des territoires. Il ne s'agit pas d'imposer des récits mais d'impulser et d'accompagner des démarches collectives de co-construction pouvant faire appel tant à la science et à la connaissance (savoirs locaux, indicateurs quantitatifs, données qualitatives) qu'aux imaginaires, au sensible, aux expériences vécues, notamment via des médiations artistiques et culturelles, autour de concepts tels que ceux de « vie bonne », de santé globale, de résilience, sobriété, solidarité ou de lien social et territorial. La finalité de ces récits est d'enclencher des changements profonds dans les représentations (dont la relation au vivant), les organisations et les pratiques en faveur de la biodiversité et des sociétés humaines, aux échelles locales et nationales.



RBT 2025 - Atelier « Concilier santé publique, préservation de la biodiversité et transition alimentaire »  
Crédit : Philippe Massit / OFB

## F / Renforcer la coordination entre les Agences de l'eau et l'OFB

### INDICATEUR

#### Agences de l'eau

Production d'un cadre collaboratif Agences de l'Eau/OFB, adossé aux réunions stratégiques entre directeurs généraux, avec bilan annuel de l'avancement des travaux.

Cet objectif opérationnel transversal traduit l'exigence d'une coopération renforcée entre l'OFB et les Agences de l'eau, reposant sur :

- une expertise partagée et mutualisée sur les milieux aquatiques, marins et terrestres, ainsi que les pressions qu'ils subissent (dont les sujets émergents) et l'anticipation des conséquences du changement climatique (études prospectives), intégrant un volet efficacité/impact des actions menées sur le milieu ;
- une coordination pour le rapportage et l'évaluation pour la directive cadre sur l'eau, la directive cadre pour la surveillance du milieu marin et la directive nitrates, ainsi que pour la mise en œuvre et le suivi du règlement restauration de la nature ;
- un renforcement de la coordination territoriale des Agences et de l'OFB pour contribuer au « Pack État », et pour assurer une toujours plus grande lisibilité et efficacité des accompagnements proposés aux acteurs locaux ;
- une coordination d'action des interventions des Agences de l'eau et de l'OFB : les Agences de l'eau ont vocation à soutenir les projets territoriaux à l'échelle de leur bassin et les interventions de l'OFB ont vocation à concerner les actions, programmes et appels à projets nationaux ;
- une stratégie de communication partagée sur les politiques prioritaires auxquelles contribuent les Agences de l'eau et l'OFB, à travers des actions de portée nationale et territoriale (présentation de la raison d'être, des progrès enregistrés, des efforts à fournir et du bénéfice collectif attendu).

## G / Inscrire l'OFB dans la transformation numérique de la société

### INDICATEUR

#### Numérique

Nombre de jeux de données mis à disposition par an par l'OFB via data.gouv.fr et les SI fédérateurs

Aux côtés d'autres leviers, tels que la communication ou la présence en proximité auprès des acteurs, la transformation numérique de la société constitue une opportunité pour démultiplier l'impact externe de l'OFB et optimiser son fonctionnement interne. Cette transformation numérique, incluant le recours à l'intelligence artificielle, doit toutefois reposer sur une utilisation sobre des outils et sur le développement de solutions numériques écoconçues.

### Ambition 1

#### Établir l'OFB comme une source de confiance pour l'information sur l'eau et la biodiversité

Si l'OFB est de mieux en mieux connu des acteurs et du grand public, il est nécessaire de conforter sa visibilité et son ancrage dans la sphère État, ce qui passe notamment par la mise en place d'une identité numérique unifiée, sous la « bannière État », conformément aux orientations gouvernementales.

Ce positionnement clair, aux côtés d'autres acteurs de référence, publics ou scientifiques, doit permettre d'établir l'OFB comme une source de confiance pour les données relatives à l'eau, à la biodiversité, et aux milieux marins. Il doit aussi permettre un meilleur référencement, une meilleure visibilité pour l'ensemble des parties prenantes soucieuses de trouver une information fiable. Pour gagner en impact et dépasser la sphère des spécialistes, il s'agit d'accompagner la mise à disposition des données, en les rendant plus accessibles, de manière à contribuer à l'information des parties prenantes (grand public, aménageurs du territoire, décideurs). Plus largement, l'OFB doit s'attacher à favoriser la réutilisation de ces données par des tiers (cf. Sous-objectif A.1.2.). C'est dans cette optique que l'OFB devra favoriser le développement de services à destination des acteurs (activités agricoles, forestières, maritimes, etc.) pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (espèces protégées par exemple).



En outre, l'OFB va développer, dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE, un outil relié à l'écosystème digital de l'OFB qui permettra d'apporter des réponses précises, de qualité et référencées, aux questions posées par les utilisateurs de l'écosystème digital. Cet outil doit également présenter à ces utilisateurs les programmes de l'OFB en lien avec les questions posées, dont les programmes de mobilisation.

Enfin, en cohérence avec les démarches interministérielles engagées en ce sens, l'OFB s'attachera à améliorer la mise en visibilité de ces données en développant une approche « client », fondée sur la mesure de l'audience et de la satisfaction des attentes des parties prenantes.



Relève d'un piège photo dans le cadre d'un suivi Lynx  
Crédit : Sébastien Lamy / OFB

## Ambition 2

### Établir une dynamique d'innovation fondée sur le numérique, intégrant notamment les possibilités offertes par l'Intelligence artificielle

En termes de fonctionnement, le numérique représente aussi un important levier d'efficacité interne, qu'il convient de mobiliser au sein des services.

Tout d'abord, dans la continuité du point précédent, il s'agit de favoriser l'utilisation des données de manière transversale en interne à l'établissement, en appui au continuum des missions. Il s'agit également de poursuivre l'outillage des services métiers, en particulier ceux qui sont chargés de missions de police, de connaissance, ou des fonctions supports (cf. objectifs détaillés développés dans le volet 3 consacré aux objectifs opérationnels « supports »).

L'efficacité de l'établissement passe aussi par le renforcement des partenariats existants ou le développement de nouveaux partenariats, dans un souci d'ouverture et d'association de parties prenantes. Pour améliorer son efficacité en matière de police de l'environnement, et permettre aux inspecteurs de l'environnement et aux officiers judiciaires de l'environnement d'accéder à certaines informations utiles à l'exercice de leurs prérogatives, l'OFB devra mettre en place une chaîne sécurisée d'accès à certaines applications des ministères chargés de l'intérieur et de la justice. En parallèle, l'OFB contribue à la bonne circulation des données avec les services déconcentrés (DREAL et DDT-M).

Enfin, l'OFB poursuivra la mise en place de solutions automatisées ou innovantes pour diminuer la charge de travail. Ainsi, tout en veillant aux exigences de confidentialité, de fiabilité et de sobriété, l'OFB est invité à expérimenter puis généraliser, lorsque c'est pertinent, l'usage de l'intelligence artificielle pour gagner en impact, en accessibilité et pour gagner du temps pour l'accompagnement des parties prenantes et les missions à valeur ajoutée.





# Volet 2 - Objectifs opérationnels « métiers »

## A / Connaître

### Objectif opérationnel A.1

**Incarner l'établissement de référence en matière de surveillance et de données sur l'eau, la biodiversité et les milieux marins**

#### INDICATEUR

**Surveillance et données**  
Taux d'atteinte des objectifs en matière de surveillance

### Sous-objectif A.1.1

**Connaître et surveiller l'état et les pressions sur les milieux et les espèces**

L'OFB poursuivra sa collaboration avec le Muséum national d'Histoire naturelle et d'autres établissements de recherche volontaires (actuellement CNRS et IRD), en renouvelant l'unité d'appui à la recherche Patrinat. Pour les milieux continentaux et marins, cette unité assure une articulation entre les résultats issus des activités de recherche et l'émergence des questions à explorer sur l'état et les tendances des espèces et des écosystèmes, ainsi que les réseaux d'espaces naturels, sur les territoires français de l'Hexagone et des Outre-mer.

#### Ambition 1

**Coordonner les programmes de surveillance et d'évaluation des 3 milieux (eau, terre, mer)**

Sur la surveillance des milieux aquatiques, l'OFB assurera le développement et le transfert des méthodes et protocoles pour la surveillance et l'évaluation, la mise en œuvre des suivis sur les compartiments dont il a la charge dans le cadre de la DCE et la coordination du rapportage DCE et anguilles. Il poursuivra l'instruction des demandes d'agrément des laboratoires au titre de la qualité des eaux.



Pour la surveillance des milieux marins, l'OFB coordonnera l'expertise scientifique et technique de la surveillance, la mise en œuvre de dispositifs dont il a la charge, et le rapportage avec les autres organismes mobilisés (notamment les Agences de l'eau ou l'IFREMER) dans une approche interdirectives (DCSMM, DCPM, DCE, DHFF, DO, RRN).

L'OFB coordonnera le premier puis le deuxième (2027-31) schéma directeur de la biodiversité terrestre, assurera une animation territoriale. Il assurera la coordination des évaluations et l'appui au rapportage Natura 2000. L'OFB poursuivra son implication dans le GIS Sol et notamment dans le programme Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (RMQS).

En inter-milieux, une attention particulière sera apportée à l'accompagnement du plan national de restauration de la nature.

#### Ambition 2

**Contribuer au grand recensement de la biodiversité nationale (SNB)**

En particulier au volet portant sur le développement des techniques ADN comme l'ADN environnemental.

Renforcer l'animation et l'accompagnement des producteurs de données sur le patrimoine naturel, les outiller (participer à la montée en puissance de GéoNature et à sa robustesse), faire évoluer le SINP en vue d'améliorer les flux de données.



Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)  
Crédit : Yannick Gouguenheim / Image & Rivière

Sous-objectif A.1.2

Fédérer, bancariser et faire parler les données

Ambition 1

**Constituer l'espace commun de données sur l'eau, les milieux marins et la biodiversité**

Il s'agit d'intégrer les Systèmes d'information fédérateurs (SIF) dans l'écosystème de la donnée et d'affirmer leur caractère incontournable d'infrastructures publiques de partage des données et algorithmes, tout en mutualisant les efforts pour y parvenir. L'OFB s'attachera à concilier les efforts des opérateurs impliqués dans la production et la diffusion de données sur l'eau, les milieux marins, les sols et la biodiversité. Pour cela les SI fédérateurs doivent pousser, au sein des SI de référence, la qualité, la fiabilité et la continuité des données. Ils doivent travailler l'interopérabilité et la complémentarité entre les différents systèmes les constituant, mais aussi avec les systèmes infra et supra-nationaux et le monde de la recherche.

L'OFB assure et coordonne l'élaboration du référentiel technique des SI fédérateurs (interopérabilité et production des données).

Ambition 2

**Développer et mettre à disposition des données et des indicateurs d'état de la biodiversité et de pressions en appui aux politiques et aux acteurs**

Le projet consiste à créer un portail d'accès centralisé et simplifié :

- aux données des trois SIF ;
- à une sélection d'indicateurs, chiffres-clefs, cartes, visualisateurs issus des observatoires existants, fondés sur les SIF ;
- à des notes de conjoncture mettant en regard les enjeux relatifs aux trois milieux, des enjeux d'autres ordres (climatiques, socio-économiques, sociétaux...), en complémentarité avec les portails de diffusion déjà développés par le ministère chargé de l'environnement (CGDD) ;
- à l'intégration de ces éléments dans les outils mainstream (géoplateforme, géolittoral, IN-SEE...) et ceux utilisés par les professionnels de l'aménagement du territoire (outils de planification, d'urbanisme, de filières par exemple).

Ambition 3

**Mettre en œuvre des dispositifs de veille et d'alertes (sanitaires, assecs)**

**Poursuivre la surveillance de la santé de la faune sauvage**

L'OFB administre deux réseaux de surveillance de la santé de la faune sauvage.

Le réseau SAGIR repose sur un partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs, en faisant appel dans son fonctionnement à des laboratoires d'analyse départementaux et à d'autres partenaires (écoles nationales vétérinaires, laboratoires spécialisés, universités, ANSES...). Il a pour objectif de surveiller les maladies de la faune sauvage terrestre vertébrée dans l'espace et dans le temps (épidémiosurveillance) et de détecter précocement l'émergence de nouveaux agents infectieux (épidémiovigilance) ou substances toxiques (toxicovigilance). Cette surveillance s'inscrit dans le cadre du PNSE4 et de la SNB. A la demande du MASA, le réseau SAGIR assure une surveillance renforcée de plusieurs maladies animales réglementées présentant un risque d'impact sur les animaux d'élevage ou la santé humaine (Influenza aviaire, pestes porcines, brucellose, tuberculose bovine et maladie de West Nile). L'OFB veille à l'implantation du réseau SAGIR sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, et au partage des données aux ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture.

Le réseau SMAC qui s'inscrit dans le plan national d'actions Chiroptères, cible les chiroptères.

**Le suivi des assecs (ONDE)**

Mise en œuvre du protocole d'observation des étiages estivaux (<https://onde.eaufrance.fr/>). Les données ONDE, ainsi que certains faits marquants concernant les impacts du manque d'eau sur les milieux aquatiques et sa biodiversité en période estivale (mortalité d'espèces, prolifération d'espèces exotiques envahissantes ou de cyanobactéries), sont présentés par les agents de l'OFB lors des comités « ressources en eau » (CRE) et des Comités d'Anticipation et de Suivi Hydrologique (CASH).



Oreillard en vol  
Crédit : Philippe Massit/ OFB

## Objectif opérationnel A.2

### Développer une recherche et une expertise sur l'eau et la biodiversité terrestre, aquatique et marine

#### INDICATEUR

#### Recherche et expertise

Indicateur rendant compte de la satisfaction d'un panel de commanditaires des productions et expertises scientifiques de l'OFB et des ministères

L'OFB conduit une **politique de recherche finalisée**, formalisée dans son programme scientifique, qui vise à **soutenir la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques** actuelles en faveur de l'eau et de la biodiversité, tout en **anticipant celles de demain** ; elle accompagne également les autres missions de l'Office (mobilisation, police, gestion des aires protégées) et permet la réalisation de plus de 400 publications par an sur l'archive ouverte multidisciplinaire HAL. Les priorités de recherche sont définies à partir des orientations ministérielles (dont la démarche BRIEau) et des besoins exprimés par la communauté de recherche et les acteurs des politiques concernées. L'OFB articule ses travaux avec ceux d'autres opérateurs et financeurs notamment grâce à des **partenariats structurants** (INRAE, MNHN, CNRS, IFREMER, ADEME, ANSES, INERIS, Cerema...). Les recherches sont menées en interne ou avec des partenaires en favorisant l'interdisciplinarité. Soucieux d'entretenir les passerelles entre science et société, l'OFB veille à la portée opérationnelle de ses travaux, organise la **valorisation de ses résultats et contribue au transfert des résultats** de la recherche ainsi qu'au déploiement des solutions opérationnelles qui en découlent, y compris via des actions de formation. L'OFB développe une **capacité d'expertise** scientifique, technique, naturaliste et réglementaire qu'elle met à disposition de l'État et des acteurs des politiques publiques, y compris dans le cadre des engagements internationaux de la France. Il assure la coordination technique des conservatoires botaniques nationaux.

#### Sous-objectif A.2.1

#### Appuyer scientifiquement les grandes transitions et les changements transformateurs

Il s'agit, en amont de la prise de décision, de contribuer à améliorer la prise en compte effective de la biodiversité dans les transitions énergétiques, agricoles, industrielles... et à impulser des changements transformateurs. De manière transversale par rapport aux ambitions qui suivent, l'OFB s'implique dans les travaux de prospective ou de modélisation intégrée au service de scénarios.

#### Ambition 1

#### Accompagner la transition agroécologique

La recherche vise à comprendre comment diminuer les pressions exercées sur les milieux (pollutions, prélèvements d'eau, uniformisation des milieux) pour préserver la ressource en eau, favoriser des milieux et des sols fonctionnels, des paysages diversifiés et des écosystèmes riches en biodiversité et résilients au service d'une agriculture durable. Elle s'attache également à comprendre l'impact des pratiques agricoles, notamment sur les habitats à enjeu (prairies, bocages, zones humides). Elle permet d'apporter aux acteurs agricoles et de l'aval des références sur les externalités positives, réciproques, entre agriculture et biodiversité, dans l'objectif de documenter la transition agroécologique.

#### Ambition 2

#### Accompagner une transition énergétique compatible avec la biodiversité

L'objectif est de mieux comprendre les impacts des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, biomasse) sur les milieux naturels, et de proposer des mesures d'atténuation efficaces (réduction des mortalités, de l'effarouchement, des impacts sur les habitats, rétablissement des continuités...). Cette recherche s'appuie notamment sur les observatoires (Observatoire national de l'éolien en mer et observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité) et sur un dialogue avec des partenaires privés pour faciliter la co-construction de solutions.

#### Ambition 3

#### Contribuer à une meilleure conciliation entre activités humaines et biodiversité

La recherche porte sur l'analyse des impacts des loisirs et des usages, la proposition de solutions d'adaptation des pratiques pour limiter les effets sur le fonctionnement des écosystèmes (dont le milieu urbain) et les conflits entre le maintien de la biodiversité et les activités humaines.

#### Ambition 4

##### Renforcer l'apport des sciences humaines et sociales

La mobilisation de ces compétences apportera des analyses, des outils de médiation, des indicateurs et des récits pour accompagner la gestion et la décision sur des bases scientifiques partagées.

#### Sous-objectif A.2.2

##### Apporter des connaissances nécessaires à la préservation, à la restauration et au bon fonctionnement des écosystèmes dans un contexte de changements globaux

#### Ambition 1

##### Développer des méthodes de suivi et d'évaluation de l'état des écosystèmes, des outils pour comprendre l'impact des pressions qui s'y exercent et des réponses

Ces recherches accompagnent les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des règlements et directives de l'Union européenne, mais également des plans de gestion d'espaces naturels. Elles sont déclinées pour chacun des milieux terrestres, aquatiques et marins, en développant des indicateurs de référence en promouvant des outils innovants pour la surveillance de l'état des différents milieux (ADNe, télédétection, éco-acoustique, biosurveillance...). L'OFB étudiera en particulier les effets du changement climatique sur la biodiversité et les ressources en eau, les évolutions probables et les risques, afin de proposer des mesures d'atténuation ou d'adaptation et en révisant les indicateurs le cas échéant.

L'OFB contribue à renforcer une approche cohérente des différents milieux et en particulier la prise en compte du continuum terre-mer pour renforcer l'efficacité des actions.

#### Ambition 2

##### Etudier l'écodynamique et l'écotoxicologie des contaminants chimiques et plastiques dans l'environnement dans une perspective de santé globale

Dans un contexte marqué par les révisions récentes des textes dans le domaine de l'eau et par un intérêt croissant des pouvoirs publics sur l'amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau et des sources de pollutions, les objectifs portent notamment sur la caractérisation des différentes sources polluantes, l'identification des composés d'intérêt émergent, la connaissance des niveaux et voies d'exposition et de transfert, et des effets des pollutions, notamment chimiques, sur les milieux et le vivant.



Mesures hydrauliques dans un modèle réduit de passe à poissons (pôle Eco-hydraulique)  
Crédit : Pierre Sagnes / OFB

## Sous-objectif A.2.3

**Éclairer la conservation et la gestion durable des espèces et de leurs habitats par l'analyse scientifique**

Grand hamster (*Cricetus cricetus*)  
Crédit : Philippe Massit / OFB

**Ambition 3****Appuyer scientifiquement la protection et la restauration des milieux et des espèces**

Avec l'entrée en vigueur du règlement sur la restauration de la nature, l'OFB orientera ses recherches vers le dimensionnement et l'efficacité des actions de restauration des écosystèmes, des milieux et des populations d'espèces dans un contexte de changement global, en s'appuyant sur des expérimentations de terrain (sites de démonstration, actions de réintroduction d'espèces) et la mise à disposition de retours d'expérience. Les solutions fondées sur la nature seront favorisées et leurs co-bénéfices seront étudiés.

Dans les aires protégées gérées par l'OFB, les projets d'acquisition de nouvelles connaissances sont priorisés vers le renforcement de la protection, la restauration des milieux, et l'évaluation des effets de la protection sur la biodiversité, afin notamment d'améliorer leur résilience aux changements globaux.

**Ambition 1****Comprendre le fonctionnement des populations et de leurs habitats pour aider la gestion**

L'objectif est d'évaluer les tendances à moyen/long terme des populations, de hiérarchiser les principales pressions et de contribuer aux indicateurs d'état de la biodiversité. L'OFB s'appuie en particulier sur des suivis à long terme et sur des territoires d'études. Pour les espèces migratrices et transfrontalières il s'implique dans des collaborations internationales. Ces recherches accompagnent par exemple la mise en œuvre d'une gestion adaptative dans différents contextes (chasse, cueillette, gestion des dégâts) prévue dans la mesure 3 de la SNB ou encore la gestion de l'équilibre forêt – gibier.

L'OFB priorise son effort de recherche sur les espèces ciblées lors de son premier COP :

- les espèces exploitées (chassées, pêchées, cueillies), notamment celles dans une dynamique fragile ou en situation de surabondance ;
- les espèces exotiques envahissantes ;
- les espèces à enjeux de coexistence avec les activités humaines (dont les grands prédateurs terrestres) ;
- certaines espèces protégées ou vulnérables ;
- les espèces à l'origine de services écosystémiques essentiels (e.g. pollinisateurs, faune du sol) ;
- certaines espèces modèles, facilitant l'acquisition de connaissances transposables à d'autres espèces.

**Ambition 2****Étudier les espèces associées à des enjeux sanitaires**

L'OFB poursuivra ses recherches visant à décrire le rôle épidémiologique de la faune sauvage dans la dynamique de certaines maladies à enjeux de santé animale ou humaine et à comprendre les mécanismes de transfert des agents infectieux et polluants, dans une approche « Une seule santé », tenant compte des déséquilibres engendrés par la dégradation des écosystèmes et les changements globaux.

## B / Accompagner

### Objectif opérationnel B.1

#### Appuyer les politiques publiques

##### INDICATEUR

##### Appui aux politiques publiques

Nombre d'appuis (rapports, évaluations, bilans, expertises, appui au fil de l'eau...) apportés annuellement à l'État en matière de politiques publiques :

- au niveau national : directives, règlements UE, stratégies nationales (SNB, SNAP, SNC, SNML...), plans nationaux (PNACC, PNA, gestion adaptative...)
- au niveau territorial : avis recensés dans l'outil PATBIODIV concernant des textes réglementaires ou concernant des projets complexes ou à enjeux.

#### Sous-objectif B.1.1

#### Appuyer les acteurs publics au niveau territorial dans les politiques en faveur de l'eau, de la biodiversité et du milieu marin

##### Ambition 1

##### Appuyer la planification dans le domaine de l'eau

L'OFB, via les différentes instances de bassin, participe aux exercices de planification stratégique dans le domaine de l'eau (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE). En fonction des enjeux et de sa plus-value, il peut aussi s'impliquer dans les travaux concernant des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), des contractualisations, des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), des plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPO-MI), des démarches de restauration des cours d'eau ou de milieux humides, de protection des captages.

##### Ambition 2

##### Contribuer à la planification en matière de biodiversité de niveau territorial

L'OFB contribue à la territorialisation de la SNB, de la SNAP et du plan national de restauration en s'inscrivant dans les feuilles de route coordonnées par les DREAL ; à ce titre il est chef de file de la territorialisation de certaines actions de la SNB. Par le biais de ses directions régionales et des ARB, il participe et contribue également à l'élaboration ou à la réactualisation des SRB, à la demande des Régions. Il peut contribuer également à faire le lien avec la planification écologique et participe aux COP régionales. En fonction de la gouvernance mise en place dans la région, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action territoriaux de la SNAP.

##### Ambition 3

##### Appuyer les politiques publiques du milieu marin au niveau des façades maritimes et bassins ultra-marins

L'OFB contribue à la mise en œuvre de la DCSMM : mise en œuvre des actions qui lui incombent, évaluation de l'atteinte des objectifs environnementaux à l'aide des indicateurs relevant de son périmètre, appui aux autorités pour les séquences de révision programmées. Il appuie également l'État pour l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques de façades et de bassins. Dans l'hexagone, la contribution de l'OFB à la mise en œuvre des politiques publiques est priorisée dans un plan de façade et portée à la connaissance des services de l'État. L'OFB conduit les « analyses risque-pêche » dans les sites Natura 2000 en mer (cf. Sous-objectif B.3.4.).

À la demande des services de l'État, l'OFB rend des avis techniques sur les dossiers de labellisation en protection forte déposés par les gestionnaires d'aires marines protégées.

### Sous-objectif B.1.2

#### Appuyer les politiques et stratégies nationales et européennes en faveur de l'eau, du sol, de la biodiversité et du milieu marin

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030), de par son caractère intégrateur, constitue le cadre de référence principal pour l'OFB, qui veille à apporter des contributions cohérentes et bien articulées à la SNB et aux stratégies et plans d'action connexes ou qui en découlent (stratégie nationale aires protégées, plan national de restauration, plans nationaux plus spécifiques concernant les milieux humides, les prairies ou les espèces exotiques envahissantes...). L'OFB poursuit la conduite du projet LIFE BIODIV'FRANCE qui est conçu pour renforcer l'OFB et les autres bénéficiaires dans la mise en œuvre de la SNB, en veillant au dialogue avec le ministère chargé de l'environnement dans le pilotage du projet.



Séminaire de lancement LIFE BIODIV'FRANCE  
Crédit : Céline Lecomte / OFB

#### Ambition 1

##### Appuyer la conception, le suivi et l'évaluation des stratégies et plans nationaux touchant l'eau, la biodiversité et le milieu marin

L'OFB contribue, à la demande des ministères de tutelle, à l'élaboration des textes, et à leur mise en œuvre, au rapportage. Il peut conduire des études évaluatives, comparatives, prospectives.

En particulier, il coordonne le suivi de la mise en œuvre de la SNB et conduit, sous le pilotage de l'État, un bilan évaluatif intermédiaire de la SNB et les bilans évaluatifs finaux de la SNB et de la SNAP. Il contribue à la mise en place et à la mise en œuvre du plan national de restauration (cf. objectif transverse A). L'OFB participe au pilotage et à l'animation de ces stratégies et plans (des mandats en précisent les modalités). Afin de faciliter le rapportage, l'OFB fournit chaque année aux ministères de tutelle un bilan des montants financiers engagés et décaissés par l'OFB pour chaque mesure de la SNB à laquelle il participe.

Dans le domaine de l'eau, l'OFB appuie en particulier le MTE dans le cadre de la transposition de la directive eaux résiduaires urbaines révisée, notamment sur les zonages.

#### Ambition 2

##### Apporter un appui à l'État pour les plans et stratégies liés à la santé de la faune sauvage

L'OFB fournit un appui technique en matière de prévention et de gestion de crise sanitaire et maladies à enjeux de santé animale et/ou humaine affectant la faune sauvage (MASA, plateforme ESA, services déconcentrés)

#### Ambition 3

##### Préparer ou apporter un appui au rapportage des textes européens et internationaux

L'OFB appuie les ministères dans la préparation des rapports concernant les directives et règlements de l'Union européenne qui touchent l'eau, la biodiversité, les milieux marins. Il s'appuie pour cela sur les systèmes d'information fédérateurs dont il assure l'animation et la coordination technique.

### Sous-objectif B.1.3

#### **Contribuer à la bonne prise en compte des enjeux de l'eau et de la biodiversité dans les politiques sectorielles et les plans nationaux thématiques sur le climat, la santé...**

L'OFB peut apporter des éclairages, en lien avec sa connaissance des enjeux de l'eau et de la biodiversité, sur des politiques publiques ou des plans nationaux thématiques ayant à voir avec l'eau et la biodiversité, soit qu'ils concernent des activités sectorielles ayant des impacts sur l'eau et la biodiversité, soit qu'ils concernent des thèmes transversaux pour lesquels la prise en compte de l'eau et la biodiversité est importante. Ces éclairages peuvent consister dans un appui à l'élaboration des textes ou à des études évaluatives, comparatives, prospectives.

Il s'appuie pour cela sur sa propre expertise ou bien sur les résultats de travaux (qu'il peut soutenir) conduits par des équipes de recherche ou des organismes à l'expertise reconnue.

#### Ambition 1

##### **Contribuer à la prise en compte de l'eau et de la biodiversité par les politiques sectorielles et par les plans nationaux thématiques : climat, santé, alimentation...**

Les secteurs prioritairement concernés sont ici l'agriculture, l'urbanisme, l'énergie, la pêche, l'aquaculture.

Les thèmes prioritairement concernés sont ici le climat, la santé, le sol, l'alimentation.

#### Ambition 2

##### **Contribuer à l'innovation publique en matière de prise en compte de la biodiversité**

L'OFB apporte des éléments en lien avec sa connaissance des enjeux de l'eau et de la biodiversité pour envisager des leviers d'intégration de l'eau et de la biodiversité dans d'autres instruments, politiques et stratégies avec effet indirect sur l'eau et la biodiversité ou dans des thématiques transversales (ex. budget vert, transition juste, droit, préjudice écologique, démarches expérimentant une autre relation au vivant...). Pour ce faire il peut soutenir des études, des travaux de prospective ou de scénarisation, conduits par des organismes experts. Il peut également appuyer des démarches de participation citoyenne engagées par l'État ou des collectivités en apportant des informations sur les enjeux de l'eau et de la biodiversité.

### Sous-objectif B.1.4

#### **Soutenir la diplomatie environnementale française par la coopération et l'appui aux négociations**

#### Ambition 1

##### **Apporter un appui technique et scientifique aux négociations européennes et internationales**

Conformément à la mission confiée à l'OFB par sa loi de création, l'Établissement apporte un appui dans la préparation et le cas échéant pendant les négociations européennes et internationales. Cet appui peut passer par la mise à disposition d'expertise ou par la réalisation de travaux permettant de préparer ou d'étayer les positions françaises.



15<sup>e</sup> conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique - Montréal  
Crédit : OFB

#### Ambition 2

##### **Opérationnaliser, illustrer ou valoriser les engagements diplomatiques de la France via des relations institutionnelles, des projets opérationnels de coopération et le soutien technique et financier de partenaires clés**

En lien étroit avec l'ambition précédente et avec les enjeux de la diplomatie environnementale française, l'OFB opérationnalisera les engagements français à travers des projets principalement globaux ou régionaux, voire bilatéraux dans certains cas.

Parmi les priorités thématiques, non exclusives, on peut noter la protection de l'océan, les espèces migratrices, les zones humides, les aires protégées, la finance pour la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau...

## Objectif opérationnel B.2

### Gérer les aires protégées et les territoires confiés à l'OFB, et appuyer les réseaux

#### INDICATEUR

#### Aires protégées

Pourcentage de surface des aires protégées gérées ou co-gérées par l'OFB reconnues en zones de protection forte (calculé par rapport à la surface totale des aires protégées gérées ou co-gérées par l'OFB)

#### Sous-objectif B.1.5

#### Soutenir les investissements en matière d'eau, d'assainissement et de biodiversité dans les Outre-mer

Dans le cadre de la Solidarité interbassins et du Plan Eau DOM, l'OFB soutient dans les Outre-mer des projets d'infrastructures d'assainissement et d'eau potable portés par des collectivités ultramarines. Ces projets concourent à la restauration des milieux aquatiques et à la préservation de la ressource en eau des territoires ultramarins.

À travers son propre programme d'intervention (TeMeUm, Mission Nature) ou différents programmes portés en partenariat (comme Best LIFE 2030), l'OFB contribue à la restauration des milieux naturels, au déploiement de solutions fondées sur la nature, et plus largement à des actions en faveur de la biodiversité portées par des acteurs des territoires ultramarins (associations, acteurs économiques, collectivités territoriales ou autres établissements publics). L'établissement agit en complémentarité avec les ARB ultramarines quand elles existent.



Micro-projet TeMeUm, Martinique – Revégétalisation des plages de Gros-Raisin  
Crédit : Ville de Sainte-Luce

#### Sous-objectif B.2.1

#### Assurer l'efficacité et l'adaptation des aires protégées gérées ou co-gérées par l'OFB

L'OFB est gestionnaire direct ou co-gestionnaire d'aires protégées : 8 parcs naturels marins, une centaine de sites Natura 2000 marins et 4 sites Natura 2000 terrestres, 27 réserves de différents statuts, 1 réserve de biosphère, etc.

Par ce statut, l'OFB est un maillon essentiel dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées et des autres politiques publiques (DCSMM, planification maritime, règlement restauration de la nature...).

L'OFB améliore l'efficacité de la gestion de l'ensemble des aires protégées qu'il gère ou co-gère, au service d'une meilleure protection. Les documents de gestion, révisés à leur échéance selon le guide national méthodologique de référence, intègrent les évolutions liées aux changements globaux. Un effort particulier est réalisé sur la finalisation des DOCOB des sites Natura 2000 en mer dont l'OFB est opérateur.

L'objectif de conforter un réseau de réserves exemplaires est poursuivi, en apportant une cohérence à l'échelle du réseau et de l'établissement.



Réserve nationale de chasse et de faune sauvage de la Petite-Pierre  
Crédit : Philippe Massit / OFB

Sous-objectif B.2.2

**Appuyer les réseaux de gestionnaires et renforcer les synergies entre les aires protégées.**

L'OFB anime les réseaux d'aires protégées au plan national et territorial, en favorisant les synergies.

**Ambition 1**

**Renforcer la protection dans les aires protégées**

L'OFB se donne comme objectif prioritaire de renforcer la protection dans ses aires protégées, en proposant des réglementations et des solutions ambitieuses permettant de lever ou limiter fortement les pressions sur les zones à enjeux, en lien avec les co-gestionnaires le cas échéant. Ces propositions s'appuient sur un travail approfondi de concertation et de pédagogie. Elles peuvent venir compléter les zones proposées en l'état à la reconnaissance en protection forte, afin de contribuer significativement aux objectifs fixés par le gouvernement.



Femelle de phoque gris (*Halichoerus grypus*) devant l'île de Béniguet  
Crédit : Xavier Rozec / OFB

**Ambition 2**

**Valoriser l'efficacité des aires protégées gérées par l'OFB**

Les documents de gestion des aires protégées gérées par l'OFB sont dotés d'un dispositif d'évaluation, qui permet de valoriser l'efficacité de leur gestion.

La contribution des aires protégées aux différentes politiques publiques est identifiée.

L'efficacité de la protection dans les PNM est argumentée et rendue lisible.

**Ambition 1**

**Accompagner les réseaux de gestionnaires vers l'exemplarité de la gestion**

L'OFB est identifié comme point de ressources pour les gestionnaires d'Aires protégées terrestres et marines : il anime et déploie les centres de ressources sur les documents de gestion dans les aires protégées et sur Natura 2000, et forme des référents « relais » dans les têtes de réseaux. L'OFB poursuit par ailleurs le renforcement de la mutualisation en particulier des ressources et fonctions supports avec les parcs nationaux ainsi que les appuis thématiques prévus dans le cadre de la convention de rattachement avec les parcs nationaux, sur l'agriculture, la forêt, les chartes, le tourisme, et la marque Esprit Parc national, ciblés sur leur contribution aux politiques nationales. Le renouvellement de la convention de rattachement sera l'occasion de poursuivre les mutualisations et synergies entre l'OFB et les parcs nationaux.

L'OFB accompagne la montée en compétence des gestionnaires sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion, en poursuivant la dynamique entre les 3 familles de parcs. Dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE, un système d'information sur les aires protégées est lancé, et un tableau de bord des aires marines protégées est élaboré à l'échelle des façades maritimes.



Les Ruchers du Fourneau (Esprit Parc National, Parc national de forêts)  
Crédit : Céline Lecomte / OFB

## Sous-objectif B.2.3

**Gérer les territoires de formation et d'expérimentation de l'OFB**

Les domaines gérés par l'OFB ne bénéficiant pas d'un statut de protection réglementaire ont vocation à être des démonstrateurs des bonnes pratiques de gestion des milieux en faveur de la biodiversité.

Ces domaines, au nombre de cinq (Saint-Benoît, le Grand Birieux, les Grandes Cabanes Sud, le Bouchet et le Paraclet), sont composés de zones humides, d'étangs continentaux et littoraux, de zones agricoles et bocagères ainsi que de zones forestières.

**Ambition 2****Renforcer les synergies entre les gestionnaires et réseaux d'aires protégées**

L'OFB favorise le partage, les synergies communes entre réseaux d'aires protégées. Au niveau national, l'animation régulière de la Conférence des aires protégées, qui réunit les représentants des têtes de réseaux d'aires protégées, permet de partager de l'information, croiser les expériences et points de vue sur des sujets prioritaires tels que la restauration de la nature, le renforcement de la protection, la compatibilité des usages, l'adaptation des aires protégées au changement climatique – contribuant ainsi à la mise en œuvre de la SNB, de la SNAP, du plan national de restauration (les têtes de réseaux contribuent par ailleurs aux travaux du Comité national de la biodiversité).

L'OFB poursuit, en partenariat avec une tête de réseau, l'organisation annuelle du forum des gestionnaires d'aires protégées, en prêtant attention aux sujets spécifiques intéressant les gestionnaires d'aires marines protégées, et les gestionnaires ultra-marins.

En complément des ressources et échanges mis en place au niveau national, les gestionnaires d'AMP bénéficient d'une animation technique au niveau des façades maritimes, selon les moyens disponibles, en priorisant sur les sujets liés à l'efficacité de la gestion.

Les conventions entre l'OFB et les têtes de réseaux intègrent, en cohérence avec celles de la DEB, les grands attendus des politiques publiques et encouragent l'expérimentation, le transfert entre les réseaux et les synergies territoriales.

Dans le cadre de l'action de la SNAP relative à l'amélioration de la coordination entre aires protégées, des propositions d'outils, d'évolution législative et réglementaire, sont élaborées et expérimentées par des gestionnaires.

**Ambition 1****Développer, expérimenter et valoriser la gestion des domaines**

Grâce à ces territoires, l'OFB développe l'expérimentation au niveau des pratiques agricoles, sylvicoles, piscicoles et cynégétiques, en tenant compte du changement climatique, ainsi que la connaissance et la recherche sur la biodiversité présente sur ces domaines. Il met en œuvre, en régie ou avec des relais et appuis extérieurs, les actions de gestion des domaines nécessaires à leur mise en valeur, notamment au travers de plans de gestion, et évalue les effets de la gestion menée sur les domaines au niveau économique et biodiversité, ainsi que son efficacité.



Huppe fasciée (*Upupa epops*), site des Grandes Cabanes du Vaccarès Sud, espace naturel protégé  
Crédit : Eric Hansen / OFB

**Ambition 2****Sensibiliser les acteurs socio-économiques**

L'OFB sensibilise les acteurs socio-économiques sur les pratiques de gestion favorables à la biodiversité et économiquement viables, vulgarise les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels, agricoles et sylvicoles, et promeut les pratiques de chasse durables et exemplaires.

## Objectif opérationnel B.3

### Mobiliser les acteurs et les citoyens

#### INDICATEUR

#### Mobilisation des acteurs et des citoyens

Nombre d'engagés pour la nature  
(dont territoires et entreprises)

#### Sous-objectif B.3.1

#### Contribuer à faire de l'eau et de la biodiversité un enjeu de société pour les citoyens, en particulier ceux qui en sont éloignés

En accord avec la SNB et les recommandations des rapports 2024 de l'IPBES, l'intention est de faire en sorte que les enjeux de préservation de la biodiversité et de l'habitabilité de la planète et des territoires ne soient plus ignorés du grand public. L'ambition est que les citoyens deviennent des acteurs de changements transformateurs. Cette mobilisation nécessite de rendre plus lisible et porteur de sens notre rapport au vivant. Notre logique d'action consiste à accélérer l'acculturation de relais d'opinion stratégiques tout en favorisant l'émergence de projets concrets sur le terrain. Il s'agira :

- **d'affiner notre connaissance des citoyens** et expérimenter différents leviers de passage à l'action. Seront initiés un baromètre (sondage), des outils pour les citoyens, des campagnes à impact embarquant des alliés capables de mobiliser concrètement les citoyens. Les citoyens qui sont éloignés de ces enjeux de préservation de la biodiversité seront un cœur de cible de ces campagnes.
- **de nouer des partenariats innovants avec les acteurs de la culture et des médias** en contribuant à leur montée en compétence tout en favorisant l'émergence de projets à visée transformative (masterclass/résidences/immersion de créateurs, appui à l'émergence de récits et nouveaux imaginaires dans des réalisations grand-public, accompagnement des journalistes) et en favorisant la diffusion de bonnes pratiques d'éco production, chacun dans leur secteur.
- **d'investir des sujets dits « concernés »** pour nos concitoyens comme la santé, l'alimentation, l'eau, l'adaptation (climat) pour une « vie bonne », thématiques dont on sait l'effet levier pour aborder les enjeux biodiversité et inciter à la prise de conscience, puis à l'engagement (programme alimentaire territorial - PAT, une seule santé, etc.), en créant des alliances avec des acteurs investis sur ces sujets.



- de porter une attention particulière à **l'éducation à l'éco-citoyenneté des jeunes générations** via les aires éducatives (développer la formation des enseignants et l'animation régionale) et de soutenir d'autres dispositifs pour les 16-25 ans.
- de poursuivre, sous réserve des dispositions prévues en loi de finances, le financement de **projets de restauration écologique**, dans le cadre de l'offre de jeu créé en partenariat avec FDJ UNITED (Mission Nature).

En bonne articulation avec la DEB et en lien avec les préfets compétents pour les aides significatives aux acteurs locaux, l'OFB maintiendra son **appui aux associations sur des projets structurants** en adéquation avec cet objectif, mais aussi dans son rôle de relais et de mobilisation de la société civile et des corps intermédiaires aux enjeux de préservation de la biodiversité.



Sortie pédagogique mangrove de Tsingoni  
Crédit : Lara Cottin / OFB



## Sous-objectif B.3.2

**Mobiliser, accompagner et agir avec les collectivités territoriales**

L'OFB porte et partage une double ambition vis-à-vis des collectivités territoriales. L'établissement souhaite pouvoir s'appuyer davantage sur les collectivités pour conduire et mettre en œuvre de façon coordonnée les politiques de biodiversité, mais aussi mieux concilier les politiques locales avec les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité.

La mobilisation de l'établissement est facilitée par ses éléments de référence stratégiques « L'OFB et les collectivités territoriales » examinés par le Conseil d'administration. Ses orientations stratégiques (1 - faire savoir, donner les moyens de comprendre et l'envie d'agir et 2 - donner aux collectivités les moyens d'agir et de convaincre à leur échelle) sont déclinées dans un plan d'actions suivant ces 4 axes.

**Ambition 1****Faire savoir, donner les moyens de comprendre et l'envie d'agir**

Sensibiliser et former élus (en priorité) et agents territoriaux (avec le CNFPT). Démultiplier les retours d'expérience pour montrer le champ des possibles ; favoriser les échanges entre pairs pour stimuler l'émulation collective ; des événementiels en levier efficace (« Rencontres biodiversité et territoires » tous les 2 ans).

**Ambition 2****Consolider et renforcer les capacités et la portée de nos programmes phares**

Favoriser un parcours de progression entre les programmes (ABC, Territoires engagés pour la nature, Capitales françaises de la biodiversité) en veillant à faciliter une prise en charge démonstrative des politiques publiques eau et biodiversité. Développer des dispositifs d'écoute et dialogue pour initier des chantiers communs entre les collectivités et l'OFB. Un outillage clef en main par les centres de ressources sera pertinent. Poursuivre le déploiement des programmes d'intervention pour accompagner les collectivités des Outre-Mer.

**Ambition 3****Donner aux collectivités davantage de moyens d'agir et de convaincre à leur échelle**

Animer et coordonner une offre d'ingénierie territoriale technique et financière pour les collectivités en s'appuyant sur les Agences régionales de la biodiversité (ARB) ; Faciliter l'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et les stratégies de planification (en veillant en particulier aux enjeux croisés de l'eau, de la biodiversité et du milieu marin et aux liens avec l'agriculture et l'alimentation et en privilégiant les solutions fondées sur la nature). Privilégier l'intégration de la biodiversité dans les outils, programmes et dispositifs pré-existants.

Réalisation de travaux d'aménagement et de plantation dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) à La Réunion  
Crédit : Céline Lecomte / OFB

**Ambition 4****Mettre en place une stratégie de partenariats efficace pour l'accompagnement des collectivités**

Renforcer les liens avec les opérateurs de l'État (en priorité Agences de l'eau, ADEME, Banque des Territoires, Cerema, ANCT) ; têtes de réseaux de collectivités ; autres acteurs clés en lien avec les collectivités.

Sous-objectif B.3.3

**Contribuer à une transition économique favorable à la biodiversité**

Les activités humaines sont à l'origine des 5 facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES. La réduction des pressions passe nécessairement par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités économiques. Pour être à la hauteur des enjeux, cela nécessite une réelle transition économique et des modèles d'affaires. Aujourd'hui, les entreprises commencent à se saisir du sujet mais il reste un fossé à franchir.

La mobilisation et la démultiplication des actions sont conditionnées par un renforcement de l'accompagnement pour une meilleure appropriation du sujet et compréhension des enjeux, et notamment des interrelations entre les enjeux biodiversité et les autres enjeux environnementaux (risques naturels, adaptation aux changements climatiques, transition bas carbone, etc.) et sociaux.

**Ambition 1**

**Piloter, déployer et territorialiser le programme Entreprises engagées pour la nature pour mobiliser les entreprises de toutes tailles et de tout secteur**

Le programme Entreprises engagées pour la nature (EEN) piloté et déployé par l'OFB vise à mobiliser, fédérer et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de démarches biodiversité opérationnelles et robustes. Il sera recherché une démultiplication et une massification des engagements volontaires qui s'appuiera notamment sur des partenariats avec des initiatives existantes mais aussi la territorialisation de l'animation du programme via les Agences régionales de la biodiversité (ARB).



Rencontres biodiversité et territoires - Atelier « Encourager l'engagement commun »  
Crédit : Philippe Massit / OFB

**Ambition 2**

**Sensibiliser, fédérer le monde économique sur les enjeux de biodiversité**

L'OFB organise tous les deux ans le Forum Biodiversité et Économie. Il réunit les entreprises engagées ou qui souhaitent s'engager pour la biodiversité ainsi que les acteurs qui les accompagnent pour créer des espaces d'échanges et de partage de pratiques, améliorer leurs connaissances et appropriation des outils et initiatives, ainsi que des synergies pour susciter de nouveaux engagements. Tout au long de l'année, l'OFB organise ou participe à des temps de sensibilisation et de formation sur les enjeux biodiversité.



Forum Biodiversité et Économie - Plénière d'ouverture  
Crédit : Céline Lecomte / OFB

**Ambition 3**

**Accompagner les filières prioritaires les plus impactantes dans la réduction de leurs impacts et dépendances**

Dans le cadre du Projet LIFE BIODIV'FRANCE et de la SNB, l'OFB accompagne 4 filières : agroalimentaire, construction, tourisme et cosmétique dans la structuration et la mise en œuvre de feuilles de route de réduction de leurs impacts sur la biodiversité, en collaboration avec le CGDD et la DGE, et construites avec les fédérations représentatives des filières concernées. Cet objectif a vocation à élargir ce travail à d'autres filières sur la durée du COP.

## Sous-objectif B.3.4

**Accompagner les pratiques favorables au sein des usages qui dépendent de la biodiversité**

L'agriculture, la sylviculture, la pêche (en mer et en eau douce), les usages marins, la chasse, la cueillette, les sports et loisirs en pleine nature sont, chacun à leur échelle, susceptibles d'occasionner des atteintes significatives à la biodiversité. Or ces activités sont aussi directement dépendantes du bon état écologique des milieux dans lesquelles elles se développent. Leur résilience au changement climatique en dépend également. Des transformations profondes sont nécessaires pour stopper les atteintes et restaurer le bon état écologique et les services écosystémiques qui y sont liés. Par son action, l'OFB vise à faciliter et renforcer la mobilisation des acteurs de ces secteurs pour rendre ces changements possibles et efficaces. Il s'attache également à faire des aires protégées gérées et territoires de l'OFB des vitrines et territoires pilotes en matière de transition écologique.

**Ambition 4****Développer et rendre accessible les outils et dispositifs d'accompagnement pour toutes les entreprises et leurs réseaux d'accompagnement**

La prise en compte de la biodiversité par les entreprises nécessite le développement d'outils et de dispositifs permettant l'identification des principales dépendances mais aussi des pressions exercées par l'activité sur la biodiversité ainsi que des leviers d'actions pour les réduire. Pour cela l'OFB développe et déploie avec ses partenaires (Bpifrance, ADEME, etc.) des outils et dispositifs adaptés en fonction de la taille de l'entreprise. Il est propriétaire notamment de la marque Végétal local qu'il anime avec le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, le Réseau Haies France et Plante et Cité. Il travaillera également à développer des synergies avec les outils et dispositifs existants (climat, adaptation, etc.).

L'OFB soutient et accompagne la mise en visibilité des initiatives existantes et contribuera à des travaux méthodologiques portés par d'autres acteurs en veillant notamment à leur appropriation auprès de la cible.

**Ambition 5****Coordonner et structurer un accompagnement territorial via les Agences régionales de la biodiversité (dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins).**

Pour mobiliser les PME, il est nécessaire à la fois de développer un accompagnement à l'échelle régionale et d'inscrire la biodiversité et les outils d'accompagnement disponibles dans le portefeuille des programmes d'accompagnement portés en Région. Pour cela, l'OFB accompagne les ARB dans la structuration d'offres d'accompagnement des entreprises autour du programme EEN en ciblant particulièrement les TPE – PME.

**Ambition 1****Soutenir la transition agroécologique**

L'OFB accompagne les acteurs du secteur agricole et de l'alimentation pour accélérer la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique. Il contribuera notamment à la mise en œuvre de la Stratégie Ecophyto 2030, de la feuille de route Captages et du programme Enseigner à Produire Autrement.

Il développera des partenariats et des dispositifs spécifiques (Agrifaune, partenariats de recherche, etc.) en visant à leur transversalité et consolidera la mobilisation des différents centres de ressources (Agroécologie mis en place dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE, Captages, Natura 2000, etc.). Il soutiendra des initiatives exemplaires et inspirantes et s'appuiera sur les résultats issus de la recherche.

**Ambition 2****Contribuer à la restauration des écosystèmes forestiers**

Par des collaborations choisies (ONF, CNPF, IGN, Communes forestières France, FRANSYLVA...), l'OFB contribuera activement à la restauration de l'équilibre forêt - gibier et à la réduction de l'impact des pratiques forestières, lorsque pertinent.

### Ambition 3

#### Renforcer la contribution positive à la biodiversité des acteurs de la chasse, de la pêche continentale, de la propriété rurale

L'OFB soutiendra les actions des fédérations et associations de pêche pour la protection et la restauration des milieux aquatiques. Il intervient pour renforcer la contribution positive à la biodiversité des Fédérations des chasseurs, en soutenant notamment le développement du Label Territoires de Faune Sauvage, en lien avec la Fondation François Sommer et la Fédération Nationale des Chasseurs, et les actions portées dans le cadre de l'écocontribution.

### Ambition 4

#### Développer la prise en compte des enjeux de biodiversité par les pratiquants des sports et loisirs de nature et par les acteurs du secteur du tourisme

Les sports de nature ont un rôle transformateur dans l'engagement et la mobilisation citoyenne mais peuvent engendrer des pressions sur la biodiversité. Un pilier du projet LIFE BIODIV'FRANCE vise à placer le respect de la biodiversité au cœur des pratiques sportives. Il s'agit d'accompagner les acteurs des sports de nature (fédérations sportives et entités affiliées, entreprises de l'outdoor, organismes de formation, gestionnaires, etc.) dans des engagements concrets pour faire évoluer les comportements des professionnels, bénévoles et pratiquants de sports de nature, et de renforcer ainsi la communauté des citoyens impliqués dans la préservation de la biodiversité.



Randonnée dans le massif des Pérics  
Crédit : Benjamin Guichard / OFB

### Ambition 5

#### Accompagner et orienter les usages marins

L'OFB appuie les administrations centrales et les façades maritimes dans la définition et le portage des objectifs environnementaux et appuie la définition et la révision par la DEB et les préfets coordonnateurs des limitations des pressions pour les 6 ans à venir dans le cadre des documents stratégiques de façades. Il assure le suivi des indicateurs relevant de son périmètre.

Les AMP gérées constituent des territoires d'expérimentation centraux en matière de réduction des pressions des usages marins.

L'OFB déploie 3 grands projets afin d'améliorer la compatibilité entre la pêche et la protection de la biodiversité marine :

- L'OFB met en œuvre techniquement les analyses risque-pêche (ARP) à l'échelle des sites Natura 2000 et à l'échelle biogéographique, et les porte à connaissance ;
- L'OFB teste des dispositifs de réduction de captures dans le cadre du LIFE espèces marines mobiles et du FEAMPA ARP ;
- L'OFB déploie le projet OBSCAME+ : « Observation pour mieux comprendre les captures accidentelles de mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne en les équipant de systèmes d'observation électronique à distance ».

L'OFB coordonne techniquement l'Observatoire national de l'éolien en mer (ONEM), avec un objectif de valorisation des données acquises.

L'OFB entretient les liens avec la communauté des acteurs maritimes, en particulier dans les secteurs de la pêche professionnelle et de l'éolien en mer.

L'OFB déploie des formations ou met à disposition des ressources ciblées sur les enjeux de protection marine : magistrats, école du service public de la mer, services de l'État. Des référentiels techniques sont mis à disposition sur un portail dédié (POOLPE) et mis à jour selon les besoins.

Sous-objectif B.3.5**Développer et renforcer les compétences des acteurs pour la reconquête de la biodiversité**

Pour mettre en œuvre ce sous objectif, l'OFB s'appuiera sur les mesures 34 et 35 de la SNB et sa nouvelle stratégie de développement des compétences des acteurs. Il s'agit de renforcer la capacité des acteurs publics, privés, associatifs et des citoyens à comprendre, intégrer et agir en faveur de la biodiversité dans leurs pratiques, décisions et dans la mise en œuvre des autres politiques publiques, en s'appuyant sur les dispositifs de l'OFB mais aussi sur ceux des acteurs cibles. Ce domaine d'activité est notablement renforcé par le projet LIFE BIODIV'FRANCE.

**Ambition 1****Développer une stratégie d'influence vis-à-vis des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation**

Il s'agit de mobiliser toute la chaîne d'acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation, dès la scolarité et tout au long de la vie professionnelle, pour qu'ils intègrent et relaient les enjeux liés à la biodiversité ainsi que les programmes de l'OFB. Le but est aussi de relier formation, emploi et parcours professionnels pour construire une stratégie durable de montée en compétences.

**Ambition 2****Accompagner la structuration des métiers et compétences sur la biodiversité**

Cet accompagnement se caractérise par une meilleure connaissance et une valorisation des métiers de la biodiversité et de leurs évolutions. Il vise à développer un portail national métiers/formations initiale et continue et à identifier et certifier des blocs de compétences liés aux métiers de la biodiversité.

**Ambition 3****Structurer l'offre de formation biodiversité et la diffuser**

L'offre de développement des compétences sur la biodiversité de l'OFB sera structurée en parcours progressifs de développement des compétences à travers un catalogue optimisé de formation. Cette ambition reposera aussi des parcours numériques (webinaires, journées d'échanges, Cooc, Mooc), et une plateforme de mise à disposition des formations en ligne, et un outil de valorisation et partage des ressources formatives sera développée.

**Ambition 4****Déployer des formations vers les publics prioritaires**

Dans le cadre des objectifs fixés par les documents stratégiques, il est envisagé de déployer des actions de formation ciblées vers les publics prioritaires, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques. Cela inclut la sensibilisation des élus, la montée en compétence des gestionnaires d'aires protégées, des professionnels de la biodiversité, des entreprises, ainsi que des agents des fonctions publiques, y compris les hauts fonctionnaires.

**Ambition 5****Accompagner la montée en compétence des acteurs par l'animation de réseaux et la mise à disposition de ressources scientifiques et techniques adaptées**

Avec ces centres de ressources EEE, TVB, Restauration et Génie écologique, Captages, Cours d'eau, Milieux Humides, Documents de gestion des aires protégées, Natura 2000, Énergies renouvelables, l'OFB favorisera le développement des compétences en produisant et diffusant des savoirs actualisés, des guides pratiques et des retours d'expériences et en proposant une offre de formation spécifique. Ces centres de ressources soutiendront les acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques via des partenariats et l'animation de réseaux, renforçant ainsi la coopération et le partage d'expertise. Ils faciliteront ainsi la montée en compétence collective et l'interface science gestion.

### Sous-objectif B.3.6

#### Diffuser et valoriser la connaissance

La valorisation et diffusion des connaissances scientifiques et techniques constitue un pilier de l'action de l'établissement, visant à rendre les savoirs, les technologies, les savoir-faire produits par l'OFB ou par des tiers dans le champ de compétences de l'OFB, accessibles, compréhensibles et fiables.

Elle repose sur un travail approfondi sur les contenus, l'écoute des besoins des publics et l'adaptation des formats via des processus structurés garantissant, qualité, robustesse et cohérence. Deux ambitions clés guident cette démarche :

##### Ambition 1

#### Mettre à disposition des acteurs les outils de connaissance de la biodiversité

L'OFB construit avec tous ses partenaires des outils permettant de rendre compte de l'état de la biodiversité, des pressions exercées et des enjeux associés (ONB, SISPEA...), et de favoriser le partage de ressources et de retours d'expérience via l'émergence de plateformes collaboratives innovantes issues de projets structurants (LIFE BIODIV'FRANCE...).

##### Ambition 2

#### Fournir des informations et ressources scientifiques et techniques fiables, pertinentes et facilement utilisables par les acteurs, pour soutenir la compréhension, l'appropriation et l'usage des connaissances par les acteurs et dans les territoires.

Cette ambition mobilise des activités de documentation, veille, édition (collections et revue) et médiation web, tout en intégrant des dispositifs innovants de création ou de diffusion de contenus. Elles contribuent à accompagner et renforcer les compétences des agents notamment en matière de médiation et de vulgarisation.

Ces actions contribuent à positionner l'établissement comme un émetteur de confiance (informations robustes, sourcées et qualifiées) capable de favoriser l'appropriation des savoirs et le changement de pratiques au service de la société et de la biodiversité.

### Sous-objectif B.3.7

#### Sensibiliser sur la biodiversité et les missions de l'établissement

##### Ambition 1

#### Déclencher le passage à l'action et faire mieux comprendre nos missions grâce à la pédagogie

Il s'agit de mettre la pédagogie au cœur de la communication de l'OFB en s'appuyant sur des récits positifs, valorisant les actions de nos agents ainsi que les solutions et les réussites plutôt que les contraintes. Elle prend également la forme de dialogues directs avec les acteurs concernés : rencontres locales avec les usagers de la nature, interventions dans les établissements scolaires, ateliers participatifs avec les collectivités.

Concrètement, cette ambition se traduit par le renforcement des formats pédagogiques numériques (vidéos courtes, modules interactifs), la diffusion d'outils clés en main aux partenaires relais (associations, enseignants, collectivités) ainsi que plaquettes, vidéos, podcasts mis à disposition des directions régionales pour relayer nos messages au plus près du terrain.

##### Ambition 2

#### Donner aux acteurs des outils clés pour agir, en valorisant et en rendant accessible les productions internes sur la connaissance

Il s'agit de transformer la richesse des connaissances produites par l'OFB en outils concrets, utilisables et compréhensibles par l'ensemble des acteurs de la société. L'établissement développe en effet de nombreux rapports, suivis, données et indicateurs scientifiques qui constituent une base de référence unique sur la biodiversité et ses dynamiques.

Concrètement, cela se traduit par la conception de synthèses visuelles (infographies, fiches pratiques, cartes interactives), la mise en ligne de plateformes thématiques permettant aux collectivités de consulter des données locales, ou encore la production de vidéos explicatives et de podcasts à destination du grand public. Les rapports scientifiques sont accompagnés de kits de communication permettant aux partenaires (élus, associations, acteurs économiques) de les relayer facilement dans leurs réseaux.



L'OFB travaille aussi à développer des partenariats avec les médias pour que ces contenus soient repris dans la presse nationale et locale, et qu'ils puissent ainsi toucher le plus grand nombre. En valorisant et en rendant accessibles ses productions, l'établissement se positionne comme un fournisseur de solutions pratiques, contribuant à l'autonomie et à l'efficacité des acteurs engagés pour la biodiversité et en leur donnant les moyens d'agir via les canaux de l'établissement : site internet, réseaux sociaux, plaquette...

### Ambition 3

#### Sensibiliser via les campagnes grand public et les relais d'opinion et médiatiques, en luttant contre les fausses informations

Il s'agit de déployer des campagnes de sensibilisation capables de toucher et enclencher des changements de comportement auprès de l'ensemble des citoyens et de s'appuyer sur des relais d'opinion et médiatiques pour amplifier leur portée. Elles s'appuient sur des messages positifs, concrets et incarnés, portés par des ambassadeurs (scientifiques, personnalités reconnues, acteurs de terrain). L'OFB mobilise également les médias traditionnels et les plateformes numériques pour multiplier les canaux de diffusion : spots télévisés, campagnes radio, partenariats presse, publications sur les réseaux sociaux, collaborations avec des créateurs de contenus. Face à la prolifération des fausses informations sur l'environnement, l'OFB doit occuper le terrain médiatique avec une parole pédagogique, accessible et fondée scientifiquement. Cette lutte contre la désinformation implique un travail de veille active et de réactivité.

L'OFB développe ainsi des dispositifs de fact-checking pour répondre rapidement aux rumeurs, publie des contenus pédagogiques déconstruisant les idées reçues et forme ses agents à intervenir de manière argumentée sur le terrain comme en ligne. L'objectif est double : renforcer la confiance dans la parole publique et permettre aux citoyens de disposer d'informations fiables pour agir. En mobilisant les relais d'opinion et les médias, l'OFB contribue à installer durablement les enjeux de biodiversité dans le débat public et à stimuler une prise de conscience collective.

### Ambition 4

#### Convaincre de l'importance des enjeux biodiversité à travers une communication ancrée dans les préoccupations quotidiennes

Il s'agit de replacer la biodiversité au cœur des priorités collectives en la reliant directement aux préoccupations concrètes des Français : la santé, l'alimentation, l'eau, le climat. Trop souvent perçue comme une cause lointaine ou réservée aux spécialistes, la préservation du vivant doit apparaître comme une condition essentielle de notre bien-être quotidien et de notre avenir commun. La communication de l'OFB vise à créer ces passerelles entre nature et quotidien, afin de donner du sens.

Concrètement, cela suppose de montrer comment la biodiversité agit directement sur la vie de chacun : des rivières préservées qui garantissent une eau potable de qualité, des sols vivants qui produisent une alimentation saine, des forêts diversifiées qui protègent des risques naturels, des pollinisateurs indispensables à la production agricole. La pédagogie passe aussi par des témoignages d'acteurs de terrain – agriculteurs, élus locaux, citoyens – qui incarnent la transition et démontrent que préserver la nature, c'est aussi protéger nos ressources essentielles.



Baromètre sur la perception de la biodiversité par les Français - mars 2024

## C / Protéger

La loi confie à l'OFB des prérogatives de police relatives à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche ainsi que des missions de police sanitaire en lien avec la faune sauvage pour garantir, aux côtés d'autres acteurs, que les règles qui protègent l'eau et la biodiversité soient connues et respectées. Il s'agit de faire cesser les infractions et de contribuer à la réparation du préjudice pour les milieux chaque fois que possible. Pour conforter la légitimité de cette mission et renforcer l'efficacité de ses interventions, l'OFB doit s'inscrire pleinement dans les objectifs définis par la stratégie nationale de contrôles en matière de police de l'eau et de la nature et dans la stratégie milieux marins et contribuer à la priorisation locale à partir des menaces pesant sur la biodiversité sans pour autant renoncer à réguler les usages de la nature. L'Office doit également renforcer son investissement en police administrative, notamment pour mieux prévenir les atteintes à l'environnement, tout en développant ses capacités judiciaires pour répondre aux demandes des autorités. L'OFB poursuivra sa mission d'organisation de l'examen et de délivrance du permis de chasser, en lien avec les fédérations de chasseurs.

### Objectif opérationnel C.1

#### Assurer une police de l'environnement proportionnée pour les territoires et les usagers de la nature

##### INDICATEUR

##### Police

Nombre de mesures de remise en état prononcées par l'autorité administrative ou judiciaire sur proposition de l'OFB et nombre d'opérations de police interservices.



Opération de police conjointe entre l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) de la gendarmerie nationale et l'OFB.  
Crédit : Philippe Massit / OFB

Face aux pressions, la police de l'environnement se doit de prioriser ses interventions là où les enjeux sont les plus forts. Depuis la protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable jusqu'à la régulation des activités dans certains milieux fragiles, la protection de l'environnement préserve aussi les activités humaines : santé, alimentation, loisirs ou même ordre public dépendent aussi de la nature.

Pour trouver le bon équilibre entre police des enjeux et police des usages, l'OFB doit veiller, comme le prévoit la stratégie nationale de contrôle, à hiérarchiser les priorités et la gradation des réponses proposées aux autorités administratives et judiciaires, chargées de porter une politique de prévention et de lutte contre les atteintes à l'environnement adaptée au territoire ; il veille ensuite à respecter les décisions prises par lesdites autorités en matière de priorités et de gradation des réponses.

Les actions de contrôle des pêches et de l'environnement marin se conduisent dans le cadre des plans de contrôle élaborés au niveau (inter)régional et du ciblage et des orientations fournies respectivement par le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) et le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM).

## Sous-objectif C.1.1

**Assurer une mission de police proportionnée aux enjeux pour l'eau et la biodiversité****Ambition 1****Eclairer les autorités administratives et judiciaires sur les enjeux du territoire**

En s'appuyant sur le continuum des missions confiées à l'établissement, les services de l'OFB informent les autorités locales des enjeux identifiés pour l'eau et la nature dans les diagnostics territoriaux (richesses, fragilités, pressions). Cette connaissance permet aux autorités de définir une politique de contrôle et une politique pénale convergentes, adaptées au territoire et tenant compte des principaux enjeux pour opérer la conciliation avec les autres impératifs de politique publique. Cet éclairage, apporté en préparation et lors des instances formelles de pilotage de la politique de contrôle, mais également à l'occasion de la transmission des procédures, permet aux autorités de comprendre les enjeux et de retenir les suites les plus adaptées.

**Ambition 2****Proposer une articulation cohérente entre suites administratives et suites judiciaires**

Pour conforter l'unité de l'action de l'État dans la lutte contre les atteintes à l'environnement, le décret du 13 septembre 2023 a conforté les MISEN et créé les COLDEN, instances de dialogue pour coordonner l'action des services au plan administratif comme au plan judiciaire. Intervenant dans les deux domaines, l'OFB proposera des cas concrets ou des critères, sur lesquels les autorités pourront s'accorder pour veiller à une bonne articulation entre les deux polices et pour définir les suites administratives et judiciaires les plus adaptées aux manquements et aux infractions constatées.

**Ambition 3****Développer des procédures proportionnées aux enjeux**

Pour gagner en efficacité dans le travail d'enquête, l'OFB développera, sous le contrôle de l'institution judiciaire, le recours à des procédures simplifiées et proportionnées à l'enjeu. Ceci permettra une clôture plus rapide des dossiers de faible importance, une meilleure compréhension de l'usager et facilitera leur traitement par l'autorité judiciaire. Le déploiement du procès-verbal électronique permettra des gains de temps tout en simplifiant les relations en cas de verbalisation. Les procédures les plus développées ou complexes seront réservées aux atteintes à l'environnement les plus graves et verront ainsi leur légitimité confortée.

**Ambition 4****Garantir la fiabilité du rapportage des actions de police**

Outil essentiel à un pilotage effectif de la politique de contrôle au plan national comme au plan local, les pratiques de rapportage aux autorités seront fiabilisées par l'amélioration continue des outils et un approfondissement des efforts de formation pour leur appropriation par les agents. Les futurs développements veilleront à l'interopérabilité des systèmes d'information avec les services partenaires (LICORNE, MONITORENV), notamment afin de contribuer aux travaux des missions interservices de l'eau et de la nature.

**Ambition 5****Appuyer les autorités et les partenaires dans la mise en œuvre du droit de l'environnement**

L'OFB s'appuiera sur son expérience de terrain dans la mise en œuvre du droit de l'environnement pour partager des bonnes pratiques avec les services partenaires, conseiller les autorités locales et centrales sur l'application du droit positif et la mise en œuvre des politiques publiques.

Sous-objectif C.1.2

**Maintenir une présence dans les territoires pour réguler les différents usages de la nature**

**Ambition 1**

**Garantir la continuité du service et une capacité de réaction en temps de crise**

S'appuyant sur sa présence dans tous les départements de l'Hexagone et des Outre-mer ainsi que sur sa capacité à mobiliser des renforts nationaux, l'OFB s'inscrit pleinement dans le collectif des services déconcentrés et des opérateurs de l'État sous l'égide des préfets. L'OFB s'organise pour disposer, en semaine ainsi que les week-ends et jours fériés, d'une présence territoriale d'agents en service ou d'astreintes permettant d'exercer les missions prioritaires de l'établissement au plus près des enjeux locaux.

**Ambition 2**

**Renouveler les efforts consacrés à la police de la chasse**

L'OFB portera une attention particulière à la police de la chasse, pour assurer la sécurité des chasseurs et des non chasseurs et contribuer à une chasse durable. L'accent restera mis, conformément à la stratégie nationale de contrôle, sur la sécurité à la chasse comme sur les espèces à enjeux (espèces soumises à gestion adaptative ou à un prélèvement maximal autorisé par exemple), dans le but de garantir une chasse durablement compatible avec le maintien des populations.



Opération de contrôle de sécurité à la chasse  
Crédit : Philippe Massit / OFB

**Ambition 3**

**Veiller particulièrement aux usages de la nature dans les espaces protégés**

Créées pour préserver un patrimoine naturel remarquable, les aires protégées contribuent à la bonne qualité écologique des milieux et des territoires qui les entourent, et participent au maintien des services que les écosystèmes assurent aux populations. Parce qu'ils abritent une riche biodiversité, mais aussi pour leurs fragilités et les pressions qu'ils subissent, certains espaces naturels bénéficient de règles de protection plus fortes qu'ailleurs. Aux fins de veiller à leur bonne application et pour donner du sens à ces règles de protection l'OFB priorisera une partie de ses missions de police dans ces espaces protégés, à terre comme en mer (notamment dans les zones de protection forte), en complémentarité des actions de police des gestionnaires d'aires protégées, comme le prévoit la stratégie nationale de contrôle.



Passage de 4x4 et quads dans une rivière  
Crédit : Benoit Rossignol-Tollet / OFB

**Ambition 4**

**Poursuivre le dialogue avec les représentants locaux des différents usagers de la nature**

Sous l'autorité du préfet, l'OFB entretiendra des relations suivies avec les représentants de toutes les catégories d'usagers de la nature ainsi que des différents acteurs dans les territoires à l'occasion de rencontres, de visites occasionnelles sur le terrain et d'une présence régulière de l'OFB lors des grands rendez-vous locaux initiées par les autorités.

## Objectif opérationnel C.2

### Mobiliser tous les leviers disponibles pour une police de l'environnement plus efficace et mieux acceptée

#### INDICATEUR

#### Police administrative et police judiciaire

S'agissant de la police administrative : ratio entre le « nombre de suites effectivement décidées par le préfet » et « le nombre de suites proposées par l'OFB ».

S'agissant de la police judiciaire : taux d'élucidation des procédures judiciaires (ratio entre « le nombre d'enquêtes judiciaires avec un mis en cause identifié » et « le nombre total d'enquêtes judiciaires »)

#### Sous-objectif C.2.1

### Structurer les actions de prévention destinées à éviter et réduire les atteintes aux espèces et aux milieux, proposer des mesures de compensation et accompagner les mesures de remise en état

#### Ambition 1

#### Valoriser la portée pédagogique des contrôles

L'OFB veillera à participer, en appui aux services déconcentrés de l'État, à des opérations de pédagogie autour d'une réglementation que ses agents ont la charge de contrôler et qui peut susciter des interrogations, tout en recherchant à identifier la part des atteintes à l'environnement évitées grâce à la présence des services sur le terrain, sans recours à une procédure.

Agent en surveillance dans la vallée de la Loue (Réserve naturelle du Ravin de Valbois) lors d'une opération nationale « Espaces protégés »  
Crédit : Sébastien Lamy / OFB



#### Ambition 2

#### Concentrer les avis d'expertise technique sur les projets où la plus-value de l'OFB est la plus forte

L'OFB intervient en appui des services instructeurs pour l'évaluation de l'impact environnemental des aménagements et projets et notamment la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Pour prioriser ses interventions sur les enjeux les plus forts, sécuriser les porteurs de projets et prévenir les atteintes à l'environnement, l'OFB développera son offre d'accompagnement en phase amont auprès des services instructeurs et priorisera, dans le cadre défini par les MISEN et les MISA, le contrôle du respect des prescriptions édictées par l'État.

#### Ambition 3

#### Accompagner le recours aux obligations de remise en état

Face à une atteinte, la remise en état et la réparation du dommage causé à l'environnement figurent parmi les sanctions plébiscitées par les autorités administratives comme judiciaires et les mieux comprises par les mis en cause. L'OFB accompagnera les autorités dans l'identification de ces mesures, en fournissant des protocoles types de remise en état adaptés à certains milieux et en assurant le contrôle de l'effectivité de ces mesures à la demande des autorités.

Sous-objectif C.2.2

**Renforcer l'engagement de l'Office dans la réalisation de ses missions de police administrative**

**Ambition 1**

**Resserrer les liens entre l'OFB, les préfets et les services déconcentrés de l'État**

Les modalités d'articulation entre l'OFB et les services déconcentrés de l'État, qui ne peut se réduire à une simple répartition des rôles entre police administrative et police judiciaire, doivent reposer sur une relation constante alimentée par des informations mutuelles régulières et le respect des priorités définies par les préfets dans les plans de contrôle départementaux et de la convention conclue avec le ministère de l'Intérieur pour la période 2026-2030.



Des inspecteurs de l'environnement réalisent un inventaire de pièces en ivoire  
Crédit : Philippe Massit / OFB

**Ambition 2**

**Renforcer l'investissement de l'OFB dans les suites administratives**

Face à une non-conformité devant être traitée par la voie administrative (cf. C.1.1., ambition 2), les agents de l'OFB formaliseront systématiquement un rapport en manquement administratif transmis au préfet avec, le cas échéant et en accord avec les services de l'État, une proposition de rédaction de suite à donner. La mise en demeure, prévue de droit par les textes, permet de donner corps à la notion de droit à l'erreur. Les échanges avec les services déconcentrés permettront d'améliorer le suivi et l'effectivité des suites.

**Ambition 3**

**Adapter l'offre de formation de l'OFB en police administrative**

Pour accompagner cet engagement dans les missions de police administrative, l'instruction socle pourra être revue et les formations proposées aux agents poursuivies, pour assurer leur mise à jour et le maintien des compétences.

Sous-objectif C.2.3

**Réaffirmer l'action de l'Office au plan judiciaire pour lutter contre les atteintes à l'environnement**

**Ambition 1**

**Formaliser les modalités de travail entre l'OFB et l'institution judiciaire**

Pour rappeler la capacité d'intervention des services territoriaux de l'OFB vis-à-vis des juridictions, la collaboration avec le secrétariat général du ministère de la Justice est développée, en lien avec les ministères de tutelle. Pour préciser les formations proposées aux magistrats sur les questions environnementales et permettre l'accueil d'auditeurs de justice dans les services de l'OFB, une convention sera préparée avec l'École nationale de la magistrature.

### Objectif opérationnel C.3

## Assurer l'organisation de l'examen du permis de chasser et la délivrance des titres

#### Ambition 2

##### Rechercher les synergies avec les autres services d'enquête

L'OFB proposera, dans le cadre des COLDEN, des dossiers pouvant déboucher sur des opérations interservices et des enquêtes en co-saisine. Les modalités d'articulation recherchées avec d'autres services généralistes ou spécialisés seront précisées par des protocoles nationaux.

#### Ambition 3

##### Développer les capacités d'investigation propres à l'OFB

L'OFB installera durablement les officiers judiciaires de l'environnement (OJE), avec un effectif opérationnel. Cette nouvelle fonction, répondant aux prescriptions de la loi du 24 décembre 2020 ainsi qu'aux attentes de l'institution judiciaire, permet à l'État de développer ses capacités de traitement des atteintes à l'environnement du haut du spectre et à l'OFB de prendre en charge en autonomie des enquêtes d'ampleur.

Les travaux visant à ouvrir aux inspecteurs de l'environnement des accès aux fichiers administratifs et judiciaires nécessaires à la conduite de leurs enquêtes en autonomie seront poursuivis.

#### Ambition 4

##### Poursuivre l'offre de formation de l'OFB en police judiciaire

Pour accompagner les évolutions du cadre légal et des pratiques d'enquête, l'instruction socle relative à la police judiciaire devra être adaptée et les formations proposées aux agents poursuivies, pour assurer leur mise à jour et le maintien des compétences.

#### INDICATEUR

##### Permis de chasser

Délai de traitement des demandes d'inscription via le logiciel du permis de chasser

#### Ambition 1

##### Organiser les examens du permis de chasser et délivrer les titres

L'OFB poursuivra l'organisation des examens du permis de chasser en lien étroit avec les fédérations départementales des chasseurs, pour programmer les sessions d'examen au plus près des besoins et réviser le barème de l'examen en tant que de besoin, notamment au regard des analyses de l'accidentologie. L'OFB continuera de délivrer les permis de chasser, pour les nouveaux chasseurs comme pour les renouvellements, en veillant à la sécurité des titres et à la lutte contre la fraude.



Examen du permis de chasser  
Crédit : Philippe Massit / OFB

#### Ambition 2

##### Développer le fichier national du permis de chasser

En partenariat avec la Fédération nationale des chasseurs, l'OFB développera le fichier national du permis de chasser afin de donner à l'ensemble des services intéressés l'accès en temps réel à ce fichier répertoriant les personnes autorisées à pratiquer la chasse.



Flamant rose (*Phoenicopterus roseus*) s'alimentant  
Crédit : Philippe Massit / OFB

# Volet 3 - Objectifs opérationnels

## « supports »

### Objectif opérationnel D.1

#### Consolider, optimiser et moderniser

##### INDICATEUR

##### Pilotage financier

Nombre de jours de dépenses totales couverts par la trésorerie prévisionnelle (hors opérations pour le compte de tiers) en fin d'exercice

### Sous-objectif D.1.1

#### Assurer une gestion des ressources humaines optimisée

Dans le prolongement du précédent COP, la gestion des ressources humaines doit continuer de contribuer à la consolidation de l'établissement, en mettant notamment en œuvre une **politique de formation interne à la hauteur des enjeux de renouvellement des générations et d'évolution des missions**, pour le maintien et le développement des compétences, connaissances et expertises de l'ensemble des agents. Cette orientation passe notamment par la pérennisation de l'organisation de concours professionnels, notamment pour le recrutement de techniciens de l'environnement (corps dont l'OFB assure la gestion depuis 2022), et par la mise en œuvre des formations initiales correspondantes. Elle repose aussi sur une formation continue solide, au bénéfice des agents et des partenaires.

En cohérence avec la diversité de ses missions et avec les orientations fixées par la loi de transformation de la fonction publique, l'établissement recherchera, en lien avec ses tutelles, **une amélioration continue du cadre de gestion des ressources humaines**, en particulier en matière d'attractivité et de recrutement.

Ces chantiers seront conduits en s'appuyant sur les outils structurants mis en œuvre dans le cadre du précédent COP, en particulier le système interministériel de gestion des ressources humaines RenoiRH et la paie à façon mise en œuvre par la direction générale des finances publiques, dans un objectif d'amélioration continue de la gestion du personnel.

### Sous-objectif D.1.2

#### Déployer des outils informatiques performants adaptés aux missions et aux métiers

Les systèmes d'information sous-tendent une grande partie de l'activité de l'établissement et de certains de ses partenaires (ex : établissements rattachés, MNHN, Fédérations des chasseurs pour le permis de chasser, Agences de l'eau avec l'évolution du projet SISPEA...). Leur robustesse est donc un enjeu critique pour l'établissement. Il convient donc d'**assurer la qualité, la conformité, la sécurité, et la sobriété des systèmes d'information établis par l'OFB**, tout en recherchant une rationalisation du parc applicatif pour une gestion plus efficace et pour éviter d'éventuelles obsolescences, et son interopérabilité avec les outils développés par les ministères dans les mêmes périmètres d'action.

Pour une meilleure efficacité, l'OFB s'attachera aussi à accompagner les agents dans la transformation numérique de l'établissement. Cela passe par une utilisation des outils d'intelligence artificielle pour permettre aux agents de gagner en impact et de dégager du temps pour l'accompagnement des parties prenantes et les missions à valeur ajoutée, sous réserve de compatibilité avec les exigences de sécurité et de sobriété qui s'imposent à l'établissement.

Enfin, dans le cadre de la gouvernance mise en place, visant à garantir la conformité des projets avec les orientations et les moyens de l'établissement, l'OFB **mettra en œuvre les projets structurants** nécessaires à la montée en puissance de l'établissement ou exploitera les possibilités des SI déjà déployés dans un souci de fluidité, de sécurisation et d'outillage des processus, notamment s'agissant des SI de gestion des fonctions supports (RenoiRH, gestion des temps et des activités, SI de gestion financière, SI intervention...).

### Sous-objectif D.1.3

#### Développer une fonction financière moderne et efficiente ainsi qu'un pilotage par la performance

Levier d'efficacité interne et garante de la **soutenabilité financière** de l'établissement, la fonction financière se donne pour ambition de poursuivre sa modernisation et de renforcer son efficacité, au travers notamment du renouvellement complet du SI financier, incluant la gestion des immobilisations, sur la même base logicielle que celle des établissements rattachés. Ce nouveau SI, largement déployé au sein de l'établissement et partagé avec l'agence comptable, sera nativement compatible avec l'ensemble des exigences réglementaires applicables à l'établissement, permettra le raccordement à INFIOE, et sera le support du **contrôle interne**, dont la montée en puissance doit se poursuivre.

Avec une nomenclature par destination repensée en cohérence avec le présent COP, ce nouveau SI doit permettre de développer la **comptabilité analytique** et le **contrôle de gestion**, et de poursuivre l'améliora-

tion en matière de reporting et de pilotage financier (ex : reporting mis en œuvre dans le cadre des projets co-financés par l'Union Européenne, reporting relatif aux aires protégées, budget vert...) pour une évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des actions conduites. Le futur système d'information des interventions en est le complément spécifique sur la mise en œuvre de la politique d'intervention financière de l'établissement dans le cadre de son Programme d'intervention. Cet outil permettra d'optimiser la procédure d'instruction, d'améliorer le suivi de l'exécution des projets soutenus et de renforcer le pilotage de la politique d'intervention de l'OFB.

Au total, ces évolutions doivent renforcer le **pilotage par la performance** des missions de l'OFB, dans un dialogue régulier avec les ministères de tutelle sur la base des résultats obtenus.

### Sous-objectif D.1.4

#### Assurer une gestion optimisée et mutualisée des implantations immobilières et des moyens généraux

Implanté sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les Outre-mer, avec un maillage territorial adapté aux enjeux de biodiversité, l'OFB s'est attaché, dans le cadre du précédent COP, à rationaliser ses implantations immobilières, en se fixant un objectif prioritaire de rapprochement physique des équipes d'une même unité ou d'un même service qui se situent à proximité, qui s'est traduit par une réduction de près de 30%

du nombre de sites administratifs (hors laboratoires d'hydrobiologie, transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Dans le cadre du renouvellement de son SPSI, l'OFB vise à poursuivre l'**optimisation de ses implantations immobilières**, dans un souci de rationalisation du fonctionnement interne, tout en maintenant un équilibre entre présence territoriale et rationalisation du parc immobilier.



Réunion de la direction des finances sur le site national de Saint-Benoît  
Crédit : OFB

## Objectif opérationnel D.2

### Mobiliser de nouvelles sources de financement pour la biodiversité

#### INDICATEUR

#### Financements européens

Taux de financements européens dans le portefeuille des subventions sur projet contractualisées

Les interventions financières constituent un levier d'action majeur pour l'établissement. Il s'agit, dans le cadre du présent COP, d'explicitier la stratégie des interventions financières, à travers le renouvellement parallèle du programme d'intervention, en priorisant les concours financiers portant sur des actions et programmes phares nationaux, et en articulant son intervention à application territoriale (hors Outre-mer) sur les projets à forte valeur démonstrative dans une logique d'innovation, d'expérimentation ou de démonstration.

#### Sous-objectif D.2.1

#### Mobiliser les crédits européens

Dans un contexte budgétaire contraint au niveau national, l'établissement poursuivra l'objectif de **maximiser l'obtention de fonds européens**, et de poursuivre le montage et le reporting de projets européens. La situation budgétaire de l'État implique en effet un effort de tous qui nécessite à l'avenir d'aller encore plus loin sur l'effet levier des crédits de l'État sur la mobilisation des fonds européens.

Dans le même souci d'efficacité et d'efficacités, mais aussi pour démultiplier son action, l'établissement poursuivra l'accompagnement des partenaires dans le cadre du montage commun de projets européens (ex. gestionnaires d'aires protégées).



Programme européen BESTLIFE2030  
Crédit : OFB

#### Sous-objectif D.2.2

#### Agir avec les collectivités territoriales

En appui aux missions dévolues aux collectivités territoriales en matière de biodiversité, l'OFB apportera son concours au **déploiement et à la consolidation des Agences régionales de la biodiversité (ARB)** dans l'Hexagone et les Outre-mer.



**LES AGENCES  
RÉGIONALES DE LA  
BIODIVERSITÉ**  
Un réseau innovant  
au service des territoires

#### Sous-objectif D.2.3

#### Développer les financements privés

Avec pour objectif à la fois de diversifier les leviers de mobilisation et les sources de financement, l'OFB se donne comme ambition de poursuivre le développement du **mécénat**, afin d'assurer le financement de projets entrant dans son objet social.

Enfin, l'OFB accompagnera le déploiement des crédits biodiversité en lien avec la feuille de route établie par la Commission européenne sur ce sujet ; en lien avec le règlement restauration, il contribuera à la construction d'une offre finançable, et au renforcement des outils de mesures des gains de biodiversité. Il le fera de manière coordonnée avec le CGDD, l'IAPB et l'AFD.

## Objectif opérationnel D.3

### Construire un établissement exemplaire et responsable

#### INDICATEUR

#### Établissement exemplaire et responsable

Taux de réalisation du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

En tant qu'établissement chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, l'Office français de la biodiversité se doit de porter des engagements forts en matière de responsabilité sociétale et environnementale, dont les agents sont pleinement partie prenante.

L'OFB fait par ailleurs évoluer son organisation pour mettre en place une Inspection générale, recouvrant les missions d'audit interne, d'enquête administrative, et d'inspection santé et sécurité au travail.

#### Sous-objectif D.3.1

#### Consolider une culture commune d'établissement

Dans le cadre du présent COP, il est nécessaire de poursuivre la **consolidation d'une culture commune d'établissement**, engagée dès la création de l'OFB, et approfondie dans le cadre de l'élaboration de la raison d'être de l'établissement et en phase avec les enjeux et objectifs portés par les ministères de tutelle.

Dans le prolongement de ces travaux et conformément au plan d'action issu de l'enquête psychosociale acté en juillet 2022, l'OFB a engagé un chantier visant à « **alléger la charge de travail** au quotidien par un processus participatif sur la priorisation et les modes de travail ».

L'enjeu est bien, dans ce cadre, de faire en sorte que les agents partagent une vision commune du sens, des priorités et des modalités d'exercice de leurs missions grâce notamment à une formation et un accompagnement adéquat, une programmation et une communication interne structurée.



Séminaire des conseillers de prévention à Vincennes  
Crédit : Gaël Le Dorze

#### Sous-objectif D.3.2

#### Poursuivre la démarche de responsabilité sociale et environnementale

L'OFB s'attache à promouvoir et à mettre un **dialogue social de qualité**, et organisera, avec l'appui du pôle ministériel, de nouvelles élections professionnelles en 2026.

Compte-tenu des risques inhérents aux métiers exercés par les agents, l'établissement continuera de mettre en œuvre une **démarche de santé et sécurité au travail ambitieuse**. Il s'attachera également à favoriser un cadre de travail respectueux et bienveillant favorable à la qualité de vie au travail, à la sérénité et à la sécurité des agents.

En s'appuyant sur les démarches conduites par la DRH du pôle ministériel, l'OFB s'attachera à développer des actions en faveur de la diversité, de l'égalité professionnelle, et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Sur le plan du développement durable, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre d'une **démarche éco-responsable exemplaire** impliquant les agents et tenant compte des contraintes spécifiques aux missions, notamment de terrain. Sur la base notamment du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réalisé en 2025, il s'agit ainsi de mettre en œuvre le plan de transition associé, afin de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et environnementale de l'établissement, de réduire l'empreinte environnementale de ses activités, et de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la restauration de la biodiversité au moyen d'actions concrètes.



Pompes à chaleur au Centre de formation du Paraclet  
Crédit : Etienne Lioret / OFB





Scille d'automne (*Prospero autumnale*).  
Crédit : Philippe Massit / OFB

## Modalités de suivi et d'évaluation

Calcul annuel des indicateurs, bilan annuel de mise en œuvre des objectifs opérationnels et présentation au premier CA de l'année suivante.

Bilan à mi-parcours pour le 1<sup>er</sup> CA de 2028 permettant d'apprécier comment les orientations stratégiques ont été mises en œuvre et déclinées au sein des objectifs opérationnels.



Juveniles de hibou moyen-duc (*Asio otus*)  
Crédit : Philippe Massit / OFB

# Glossaire

<b>ABC</b>	Atlas de la biodiversité communale	<b>DCE</b>	Directive-cadre sur l'eau
<b>ADEME</b>	Agence de la transition écologique	<b>DCPEM</b>	Directive-cadre sur la planification de l'espace maritime
<b>ADN</b>	Acide désoxyribonucléique	<b>DCSMM</b>	Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »
<b>ADNe</b>	ADN environnemental	<b>DEB</b>	Direction de l'eau et de la biodiversité
<b>AFB</b>	Agence française pour la biodiversité	<b>DDT(-M)</b>	Direction départementale des territoires (et de la mer)
<b>AFD</b>	Agence française de développement	<b>DERU</b>	Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires
<b>AGOA</b>	Sanctuaire de mammifères marins Agoa	<b>DFM</b>	Délégation de façade maritime
<b>AMP</b>	Aire marine protégée	<b>DGE</b>	Direction générale des entreprises
<b>ANCT</b>	Agence nationale de la cohésion des territoires	<b>DHFF</b>	Directive « Habitats-Faune-Flore »
<b>ANSES</b>	Agence nationale de sécurité sanitaire	<b>DIRM</b>	Direction interrégionale de la mer
<b>ARB</b>	Agence régionale de la biodiversité	<b>DO</b>	Directive « Oiseaux »
<b>ARP</b>	Analyses risque-pêche	<b>DOCOB</b>	Document d'objectifs
<b>BEGES</b>	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	<b>DOM</b>	Département d'Outre-mer
<b>BMI</b>	Brigade mobile d'intervention	<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>BRIEAU</b>	Biodiversité-Recherche-Innovation-Eau	<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>CACEM</b>	Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin	<b>DROM</b>	Départements et régions d'Outre-mer
<b>CAR</b>	Commission administrative régionale	<b>EEE</b>	Espèce exotique envahissante
<b>CCDDT</b>	Commission de coordination départementale du développement territorial	<b>EEN</b>	Entreprises engagées pour la nature
<b>CDCFS</b>	Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage	<b>ERC</b>	Éviter, Réduire, Compenser
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	<b>ESA</b>	Plateforme nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale
<b>CGDD</b>	Commissariat général au développement durable	<b>FEAMPA</b>	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
<b>CNCFS</b>	Conseil national de la chasse et de la faune sauvage	<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>CNFPT</b>	Centre national de la fonction publique territoriale	<b>GIS HAL</b>	Archive ouverte multidisciplinaire
<b>CNPF</b>	Centre national de la propriété forestière	<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique	<b>IAPB</b>	International Agency for the Prevention of Blindness
<b>CNSP</b>	Centre national de surveillance des pêches	<b>IAPB</b>	International Advisory Panel on Biodiversity Credits
<b>COLDEN</b>	Comité opérationnel local de la délinquance environnementale et de la nature	<b>IFREMER</b>	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
<b>COM</b>	Collectivité d'Outre-mer	<b>IGN</b>	Institut national de l'information géographique et forestière
<b>COP</b>	Contrat d'objectifs et de performance	<b>INERIS</b>	Institut national de l'environnement industriel et des risques
<b>COP</b>	Conférence des parties	<b>INRAE</b>	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
<b>CROPSAV</b>	Comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale	<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques

<b>IPBES</b>	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	<b>PNM</b>	Parc naturel marin
<b>IRD</b>	Institut de recherche pour le développement	<b>PNSE4</b>	Plan national santé environnement 4
<b>LICORNE</b>	Logiciel d'interopérabilité entre collectivités et réseaux environnementaux (SI partenaire)	<b>POOLPE</b>	POrtail d'Observation des Liens Pressions-Ecosystèmes
<b>LIFE</b>	L'Instrument Financier pour l'Environnement (programme européen)	<b>RBT</b>	Rencontres biodiversité et territoires
<b>MASA</b>	Ministère chargé de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	<b>RCS</b>	Réseau de connaissance et de surveillance
<b>MISA</b>	Mission inter-services de l'agriculture	<b>RMQS</b>	Réseau de mesure de la qualité des sols
<b>MISEN</b>	Mission inter-services de l'eau et de la nature	<b>RNCFS</b>	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
<b>MNHN</b>	Muséum national d'Histoire naturelle	<b>RNN</b>	Réserve naturelle nationale
<b>MONITORENV</b>	Système d'information environnemental (interopérable avec l'OFB)	<b>RRN</b>	Règlement restauration de la nature
<b>MTE</b>	Ministère chargé de la Transition écologique	<b>SAGE</b>	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
<b>OFB</b>	Office français de la biodiversité	<b>SAGIR</b>	Dispositif national de surveillance épidémiologique dédié à la faune sauvage
<b>OJE</b>	Officiers judiciaires de l'environnement	<b>SDAGE</b>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>ONB</b>	Observatoire national de la biodiversité	<b>SFN</b>	Solutions fondées sur la nature
<b>ONCFS</b>	Office national de la chasse et de la faune sauvage	<b>SIB</b>	Solidarité interbassins
<b>ONDE</b>	Observatoire national des étiages	<b>SIF</b>	Systèmes d'information fédérateurs
<b>ONEM</b>	Observatoire national de l'éolien en mer	<b>SIMM</b>	Système d'information du milieu marin
<b>ONEMA</b>	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	<b>SINP</b>	Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel
<b>ONF</b>	Office national des forêts	<b>SIR</b>	Système d'information régional
<b>PAC</b>	Politique agricole commune	<b>SISPEA</b>	Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement
<b>PAPI</b>	Programme d'actions de prévention des inondations	<b>SMAC</b>	Réseau de suivi des chiroptères
<b>PAT</b>	Projet alimentaire territorial	<b>SNAP</b>	Stratégie nationale pour les aires protégées
<b>PCET</b>	Plan climat-énergie territorial	<b>SNB</b>	Stratégie nationale pour la biodiversité
<b>PFE</b>	Plan France Eau (ou Plan Eau national)	<b>SNC</b>	Stratégie Nationale Bas-Carbone
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut	<b>SNML</b>	Stratégie nationale pour la mer et le littoral
<b>PIM</b>	Programme interrégional de mobilisation	<b>SPSI</b>	schéma pluriannuel de stratégie immobilière
<b>PLAGEPOMI</b>	Plans de gestion des poissons migrateurs	<b>SRB</b>	Stratégie régionale pour la biodiversité
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises	<b>STB</b>	Secrétariat technique de bassin
<b>PNA</b>	Plan national d'actions	<b>TEN</b>	Territoires engagés pour la nature
<b>PNACC</b>	Plan national d'adaptation au changement climatique	<b>TPE</b>	Très petites entreprises
		<b>TVB</b>	Trame verte et bleue
		<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
		<b>ZEE</b>	Zone économique exclusive







**Protéger le vivant,  
préserver notre avenir**

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

